

N°
13

TRIMESTRIEL
Juillet 2005
10 €

PASSION ARCHITECTURE

L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure



- > Lettre ouverte
au Ministre de la Culture
- > Bon sens :
la culture du mensonge
- > Les RDV de l'UNSAFA :
programme du 36^e congrès
- > Accessibilité des handicapés :
une loi plus rigoureuse

Cahier Spécial
Région Pays-de-la-Loire



Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

Inscrivez-vous dès maintenant
au 36^e congrès national
(bulletin page 27)



En couverture
Photo et réalisation :
• Construction d'un internat
(Lycée Jean Macé), Lanester (56) -
Architecte : Jacques Arnoux
DEESSE 23 Architecture

Sommaire



- p.4
pp.5-6
pp 8-9
pp.10-12
pp.13-17
pp.19-22
p.24
pp.25-26
p.28
- À L'HONNEUR**
INFOS MINISTÈRES : bilan de l'ANRU
BON SENS : "La culture du mensonge"
LES RENDEZ-VOUS DE L'UNSA :
le programme du 36^e congrès national
CAHIER SPÉCIAL RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
CLUB PRESCRIRE
COLLECTIVITÉ LOCALE :
interview de Jacques Auxiette
VIE SYNDICALE : "Archilink Pro, à suivre..."
RÉGLEMENTATION : "Prise en compte du
handicap : nouvelle loi ! Nouveau regard ?"
- pp.29-31
p.32
p.33
pp.34-35
pp.36-37
p.38

INFOS SOCIALES :
"Le contrat de collaborateur libéral :
projet en bonne voie"
GESTION DE L'AGENCE : "Comptabilité
analytique : pourquoi et comment ?"
FORMATION : lettre ouverte
au Ministre de la Culture (...)
ENVIRONNEMENT : la position
de l'UNSA par rapport
à la certification HQE
INFOS TECHNIQUES :
AQC, Cimbéton, MAF...
EXPRESSION LIBRE :
la maison à 100 000 €

Édito



La rentrée s'annonce mal :

Le projet de réforme de l'enseignement de l'architecture fait l'unanimité contre lui, les étudiants n'en veulent pas, les organisations professionnelles non plus mais pas pour les mêmes raisons.

Une seule solution pour en sortir : les étudiants, les enseignants et les organisations professionnelles doivent élaborer ensemble un nouveau projet de réforme qui sera ensuite communiqué à l'administration pour mise en œuvre.

Réussirons-nous, là où la DAPA a échoué ?

La maison à 100 000 € : une erreur de communication ?

Nous voulons croire qu'il s'agit là d'une erreur de communication : la maison à 100 000 € existe depuis longtemps, les constructeurs l'ont déjà tellement répandue. Pour l'ensemble des professionnels, compétents, la ville doit aujourd'hui se reconstruire intra-muros et créer une densité maîtrisée et raisonnée (ensemble de petits habitats collectifs et maisons de ville, soit 25 à 40 logements à l'hectare). Ce serait en effet une antithèse du développement durable de continuer une politique de lotissements disgracieux et dispendieux, facteurs d'énormes surcoûts d'infrastructures. Il est urgent de repenser la densité, la mixité, de maîtriser le foncier et d'arrêter une certaine démagogie urbaine. Pour élaborer ensemble des solutions pour l'avenir des générations futures, je vous invite à participer au 36^e congrès national des architectes, dont vous trouverez un bulletin d'inscription en page 27. Les travaux seront axés autour du thème "COHÉSION SOCIALE ET ARCHITECTURE" et démontreront que la qualité du cadre de vie participe grandement à la cohésion sociale, que le meilleur investissement pour des économies durables, c'est la matière grise des maîtres d'ouvrage (faisabilité, programme) et des concepteurs.

Et c'est justement le moment de mettre en place la réforme de l'enseignement de l'architecture assortie d'une formation professionnalisante. Lorsqu'il sera reconnu que l'école française forme non seulement d'excellents concepteurs mais aussi des professionnels maîtrisant parfaitement le triptyque "coût-délai-qualité", c'est la société entière qui en sera bénéficiaire.

Faut-il rappeler que la France est l'un des pays d'Europe où l'architecte est si peu utilisé.

Nous espérons encore que le Ministre de la Culture saura donner à cette réforme la portée qu'elle mérite.

PASSION ARCHITECTURE

26, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45
Fax : +33 (1) 45 44 93 68

E-mail : unifa@wanadoo.fr

Directeur de publication : François Pélegrin

Rédacteur en chef : Thierry Parinaud

Régie publicitaire

Club Prescrire | Michel Hordé

Club Partenaires

Abonnement (4 numéros par an)

33 € TTC, tél. / fax UNSFA

-40 % pour les possesseurs de la carte Services

Conception et réalisation :

EDITIONS PC

Philippe Chauveau.

Sophie Chauvin.

Philippe Morineau

Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

"Passion Architecture"
est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.
Bureau de l'UNSA :

François Pélegrin, Thierry Parinaud, Gilbert Ramus,

Gérard Senior, Philippe Boille, Emmanuel Petit,

Alain Masson, Michel Rouilleau, Michel Hordé,

Philippe Roux, Dominique Jouffroy, Hervé Graff,

Antoine Daudré-Vignier, Anne Sandlarz, Marine Dousset,

Philippe Klein, Régis Chaumont, Laurent Hess,

Hervé Chambon.

Illustration graphique : Nicolas Depoutot

ISSN : 1637-2735

CPPAP : 1204682499

Imprimerie Chirat



François Pélegrin
Président de l'UNSA

À l'honneur

À L'HONNEUR



Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Depuis le 2 juin 2005, Dominique Perben est le nouveau Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer,

après avoir occupé les fonctions de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Décrit comme un homme de terrain, le nouveau ministre est attendu par les architectes sur bons nombres de sujets autour desquels les discussions avaient été entamées avec son prédécesseur Gilles de Robien.



Gilbert Ramus et Gérard Valduga, Chevaliers de l'Ordre National du Mérite

Par décret du 13 mai 2005, nos confrères Gilbert Ramus et Gérard Valduga ont été élevés au rang de Chevaliers de l'Ordre National du Mérite par le Ministre de la Culture et de la Communication.

Cette récompense, amplement méritée, marque la reconnaissance de la collectivité pour leur dévouement au service de l'architecture, en menant bénévolement depuis vingt-cinq ans des actions utiles à leur profession.



Pierre Albertini, Président du Comité d'Orientation du PUCA

C'est par arrêté du Premier Ministre en date du 29 mars 2005 que Pierre Albertini a été nommé Président du Comité d'Orientation du Plan Urbanisme Construction Architecture. Le plan est le cadre de mise en œuvre d'actions interministérielles d'incitation à la recherche, à l'expérimentation et à l'innovation, dans le champ de l'urbanisme et de la gestion urbaine, de l'architecture et de la construction.

Pierre Albertini est maire de Rouen depuis mars 2001. Il est député de la deuxième circonscription de Rouen et président du conseil d'administration du CHU de Rouen.



Université de Limoges : entrée, de nuit

et sa réalisation, s'est concrétisé par une réalisation particulièrement remarquable. Le thème en est "architecture et lieux de travail".

Le prix a été décerné à l'Université de Limoges et aux architectes Pierre Bolze, Simon Rodriguez-Pages et Nicole Guenegon pour la nouvelle Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges. La centrale à béton de l'architecte Elisabeth Veit pour la Société Ivry-Béton du groupe SFB fait l'objet d'une mention spéciale.

10^e Prix AMO "Architecture et lieux de travail"

Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication a remis le 10^e prix Architecture et Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le jeudi 19 mai au Palais de Chaillot. Créé en 1984 par l'Association Architecture et Maîtrise d'Ouvrage, le prix AMO, décerné tous les deux ans, récompense le maître d'ouvrage et l'architecte dont l'échange, lors de l'élaboration du programme, la conception du projet



Hall



Détail



Solange d'Herbez de la Tour, Commandeur de la Légion d'Honneur

Architecte, présidente de l'UIFA (Union Internationale des Femmes Architectes, créée en 1963,

78 pays adhérents), Solange d'Herbez de la Tour a reçu le 5 avril dernier les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur des mains de Gilles de Robien.

L'action de l'UIFA vise à faire connaître et promouvoir les femmes architectes et aide à leur reconnaissance en tant qu'élément essentiel dans le domaine du Bâtiment et de l'Environnement. Solange d'Herbez de la Tour a été nommée Honor Fellow of American Institute of Architects en 1979, lors du congrès de l'UIFA de Washington.



Bilan de l'ANRU

L'exemple de la rénovation urbaine du quartier Malakoff à Nantes (Prix du Projet Citoyen 2003)

Notre projet, lauréat du marché de définition, se construisait à partir d'un préambule qui illustre parfaitement le "bilan d'étape" que l'on peut établir aujourd'hui, après plusieurs années de travail intensif sur le projet urbain de Malakoff / Pré-Gauchet.

En voici quelques extraits significatifs :

"(...) Cet acte de transformation-crédation implique que nous élaborions notre intervention comme un acte de conception avec l'ensemble des acteurs.

S'inscrire dans un contexte

La multiplicité des acteurs et des partenaires, l'indispensable implication des habitants, la complexité de la géographie, recommandent, plus qu'ailleurs, de proposer un projet à la fois fort et évolutif.

Raisonnement à une échelle d'agglomération

La problématique urbaine et sociale de la cité de Malakoff ne pourra trouver de véritables solutions, compte tenu des contraintes d'enclavement, qu'en raisonnant à une échelle d'agglomération. Nous ne sommes pas dans un projet qui se cantonne aux moyens de la "Politique de la Ville"(...). Par ailleurs, le territoire du GPV (Grand Projet de Ville) constitue une coupure majeure dans la trame urbaine, qui pénalise globalement le fonctionnement du cœur de l'agglomération. Les deux problèmes doivent être résolus simultanément.

Ajuster l'effort des transformations à ce qui est nécessaire et négociable, en évitant les blocages qui conduisent à l'abandon.



Plan masse du quartier Malakoff amont, Nantes

En résumé :

Le GPV Nantes Malakoff est le fruit d'un partenariat et d'une concertation réussis, qui a notamment permis de reloger dans de bonnes conditions la totalité des familles grâce à la charte de logement. Celle-ci a eu pour objectif de garantir aux habitants concernés une priorité de logement et des conditions conformes à leur mode de vie et à leurs souhaits. Cette concertation a également permis de leur apporter de nouveaux services, de les accompagner dans leur quotidien pour construire ensemble une nouvelle qualité de vie : intégration de logements sociaux dans le quartier d'affaires, la rénovation à hauteur de 50 % du patrimoine bâti, la création de quatre ponts ou passerelles pour mieux rapprocher ce quartier, enclavé entre la Loire et les voies ferrées, du centre-ville à la fois si proche et si éloigné. La réussite du projet est due à cette concertation, aujourd'hui indispensable, entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et maîtres d'usage, qui se poursuit au moment des phases opérationnelles. Le GPV a ainsi su se construire pas à pas, autour d'une mixité fonctionnelle (logements, bureaux, équipements publics, commerces) qui vise le développement social et économique du site, en transformant graduellement le quartier pour mieux l'ouvrir sur l'agglomération nantaise.

La conduite du projet suppose la mobilité des options, la capacité à saisir les opportunités, **au service des orientations fermes.**"

Quatre ans plus tard, cette "philosophie de la méthode" reste le support de notre action et de notre réflexion.

Si le projet a évolué, il est resté fidèle à toutes les grandes options structurantes. Le temps du projet urbain est un temps long et vivant : les conditions du projet se transforment, les partenaires (institutionnels ou non) affluent selon les problématiques en jeu et apportent leurs logiques, leurs impératifs, leurs contraintes... qu'il appartient au projet d'intégrer... ou de questionner. Tout au long de ces quatre années, nous avons cherché à faire du projet urbain, une matière à la fois structurée et adaptable, condition première de sa réalisation : des intentions fermes mais non fermées, susceptibles d'intégrer les données nouvelles qui surgissent inévitablement.

À chaque étape décisive du projet, nous nous sommes efforcés de déterminer les invariants garants de la cohérence du

projet, puis d'explorer de façon approfondie un éventail d'options et d'hypothèses. Cela signifie l'engagement d'un processus dont les répercussions seront profondes et durables pour la ville : la prise de décision en revient aux élus. Il s'agit pour nous de mettre en évidence les conditions et les conséquences de ces choix et d'offrir des alternatives afin de ne pas figer la dynamique du projet.

Le succès de cette attitude suppose bien évidemment le partage d'une méthode avec la maîtrise d'ouvrage (Nantes Métropole, mission GPV d'une part, Nantes Aménagement d'autre part désormais pour Euronantes Gare) dont le rôle est, à ce titre, prépondérant : entre autres choses anticiper, organiser les échanges, diffuser les informations, identifier les partenaires... mettre en place les processus qui permettront de percevoir dans leur globalité les enjeux d'une décision et les évaluer avant d'en soumettre la synthèse à l'arbitrage des élus... ■

Elisabeth George
Pour l'Atelier Ruelle

50 propositions pour la relance du logement

Un rapport au Ministre du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a été remis fin avril 2005 par Pierre Pommellet, ingénieur général des Ponts et Chaussées, proposant des actions concrètes pour accélérer :

- la relance de l'urbanisme opérationnel
- la relance du logement social et intermédiaire
- et le soutien des maires dans leurs efforts de construction de logements.



Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

À noter : la simplification des procédures liées à l'urbanisme, l'apurement de la dette HLM, la mise en place de prêts locatifs, la relance du logement intermédiaire, les mesures en faveur de l'habitat durable, l'introduction de la mixité dans les immeubles en copropriété, la redéfinition du potentiel fiscal, la majoration de la taxe foncière sur

les terrains non bâtis, introduire le logement comme priorité à l'Équipement, instaurer un fonds d'action au logement (FAL).¹

"La région capitale qui fut pendant longtemps la plus dynamique de France connaît depuis une décennie une passe difficile, en particulier pour l'habitat : le nombre des logements commencés passe de 60 000 par an en 1990 à 32 000 en 2003 ; minimum historique depuis la première campagne de l'abbé Pierre en 1956 !

La crise du logement vient donc de loin. La réduire demande la mobilisation de tous et en particulier des architectes maîtres d'œuvre publics et privés, imaginer de nouveaux projets et convaincre les maires, sans qui

[1] L'intégralité de ces mesures est disponible pour les architectes auprès du Ministère, sur simple demande.

rien n'est possible, de leur qualité architecturale et environnementale. (...) L'essentiel des propositions que je viens de remettre à Jean-Louis Borloo et Marc-Philippe Daubresse consiste à donner aux acteurs de la construction des outils nouveaux et performants pour mener à bien la recherche de foncier mutable, sa transformation en terrains à bâtir en vue de réaliser des programmes mixtes, clés de la cohésion sociale."

Pierre Pommellet²,
Ingénieur général des Ponts et Chaussées

[2] Pierre Pommellet est chargé de mission pour la relance du logement en région Ile-de-France. Il est l'auteur du rapport au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale et au Ministre délégué au Logement et à la Ville, intitulé : 50 Propositions pour la relance du logement en Ile-de-France (avril 2005)

"Que cent projets s'épanouissent en Ile-de-France !"

L'Ile-de-France, mais aussi d'autres métropoles régionales, sont en panne de projets.

Cette relance ne saurait être purement quantitative ; elle doit être l'occasion de contribuer à faire naître les formes architecturales du XXI^e siècle.

C'est pourquoi je propose le lancement sur trois terrains publics disponibles (il y en a beaucoup en Ile-de-France) et un grand concours d'architecture et d'urbanisme. Il pourrait permettre à l'architecture française de concevoir, au-delà du néo-hausmannien, des formes urbaines de l'avenir, utilisant les nouveaux matériaux et s'inscrivant dans l'impératif du développement durable.

Ainsi, tout en répondant aux besoins en logements de ses onze millions d'habitants, la région francilienne pourrait redevenir un des hauts lieux européens de la création architecturale. ■

Pierre Pommellet,
Ingénieur général des Ponts et Chaussées



Solutions HP Smart Office :
Conseil, Technologies
et Support Intelligents.

TROUVEZ AISÉMENT SA PLACE
ENTRE UN PETIT BUDGET

ET UNE GROSSE CHARGE DE TRAVAIL.

ENFIN UNE ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE AU PHOTOCOPIEUR STANDARD.

PROFITEZ D'UNE
OFFRE TOUT INCLUS
avec le Pack
Intégral HP LaserJet
4345mfp**.

La gamme HP LaserJet 4345mfp offre une forte productivité à un faible encombrement et un coût réduit. Puissante, multifonction et configurée pour la mise en réseau, elle est capable d'imprimer 200 000 pages par mois, 43 pages par minute en noir et blanc, et propose un grand choix de finitions. Sa taille réduite ajoutée à notre offre spéciale*, incluant 2 cartouches additionnelles et une garantie de 3 ans HP Care Pack à partir de seulement 3 399 € HT**, la rend particulièrement adaptée aux petits budgets et aux petits locaux. C'est l'une des dernières innovations des Solutions HP Smart Office.

Gamme HP LaserJet 4345mfp APPELEZ 0826-800-400 CLIQUEZ www.hp.com/fr/mfp4345 CONTACTEZ votre revendeur HP

*Offre disponible uniquement avec les modèles HP LaserJet 4345s, xs et en mfp. Valable jusqu'au 31 octobre 2005. Cette offre spéciale n'est pas disponible pour le modèle de base HP LaserJet 4345mfp. ** Tous les prix sont des prix conseillés généralement constatés. Pour les détails de l'offre, visit www.hp.com/fr/mfp4345 Produit mis en scène est le HP LaserJet 4345s mfp. © 2005 Hewlett-Packard Development Company, L.P.

La culture du mensonge



Quand la crise est présente, chacun a beau jeu de désigner celui qui lui paraît le plus responsable et donc le plus fautif. À notre tour, nous vous proposons un choix de quelques coupables.

Les français sont intelligents mais désinformés. Ils voient bien que la société mondiale change à grande vitesse, mais cela ne les trouble nullement puisque, depuis plusieurs décennies, on leur inculque l'illusion qu'ils n'auront pas à changer d'habitude pour faire face à cette évolution, et, mensonge encore plus pervers, qu'ils recueilleront gratuitement de nouveaux avantages et de nouveaux droits, fruits du seul effort des "autres".

Personne n'ose dire aux citoyens de la patrie des droits de l'homme, **qu'à chaque droit correspond inévitablement une obligation, une contrainte ou une charge** pour une autre catégorie de citoyens ou pour la collectivité toute entière. Et chacun sait que la nation doit prendre dans la poche des citoyens les moyens d'assumer les charges résultant des obligations souscrites !

En résumé, **chaque droit acquis a un coût**. Mais cela, personne ne le dit jamais aux français.

Ayant reçu cette contre-éducation politique et économique, les français sont logiques en refusant systématiquement toute réforme qui les obligerait à "bouger" un tant soit peu, et ainsi, ils font obstacle à toute modernisation des structures de notre pays. Comme aucun Gouvernement, quelle qu'en soit la couleur, ne peut indéfiniment rester inerte, il court à sa perte dès qu'il engage le changement, et il est balayé à l'échéance électorale qui suit.

En alternant ainsi gauche et droite depuis vingt-cinq ans, la France ne cesse de reculer puisque les ministres trop volontaires passent rapidement à la trappe et les réformes courageuses sont stoppées ou ont été divisées par quatre pour aboutir : elles n'atteignent donc jamais le minimum requis pour se mettre au niveau des nations qui acceptent de se moderniser.

Puisque l'utopie a remplacé la raison dans la tête des français ainsi contre-éduqués, on ne saurait leur en vouloir de leur comportement erratique d'une élection à l'autre ; mais alors, qui est responsable ? Tout le monde désigne les "politiques" qui n'auraient plus la confiance des électeurs ! Cherchons-en les raisons.

Pour arriver au pouvoir, l'opposition doit d'abord démolir aux yeux des français l'action

de ceux qui sont (très provisoirement) aux commandes, quels que soit l'urgence ou le bien-fondé des réformes engagées. C'est là que l'on constate que les forces politiques, dès lors qu'elles sont dans l'opposition, ont deux alliés providentiels quand il s'agit de bloquer une réforme.

Tout d'abord les médias. Les médias pourraient être les meilleurs vecteurs d'une éducation conduisant les citoyens à la raison ; hélas, leur fonds de commerce est bien plus de semer la zizanie entre les individus que d'expliquer objectivement le besoin de réformes.

Par une coquetterie très gauloise, il leur semble politiquement incorrect de soutenir un pouvoir en place (ne serait-ce qu'en expliquant le sens de ses actions). Les médias, trouvant plus valorisant de soutenir ceux qui sont "contre", confortent les citoyens dans leur conservatisme.

La désinformation est telle que les travailleurs du privé, pourtant exposés aux délocalisations et au chômage, descendent dans la rue pour défendre les acquis et les avantages exorbitants des emplois protégés !

Quant aux syndicats, on peut penser qu'ils sont dans leur rôle en s'opposant à tout ce qui bouge (pourtant dans les pays qui se réforment, les syndicats ont joué un tout autre rôle) ; mais il y a deux faits aggravants :

- puisque le fruit empoisonné est dans la tête des français, tout syndicat qui a l'audace d'expliquer la nécessité d'une réforme est immédiatement voué aux gémonies ;
- les forces conservatrices (égoïstes) des services publics ont acquis un tel pouvoir de nuisance contre la nation que l'État, pas ou peu soutenu par les médias, est constamment forcé de reculer.

Dans cette situation, les membres du gouvernement, dont les explications et justifications sont caricaturées ou ne sont pas relayées, **sont condamnés à la langue de bois et aux gestes minimaux.**

La "contre-éducation" est donc parfaite puisque les politiques (l'opposition par calcul et la majorité par prudence), **les médias et les syndicats y contribuent conjointement.**

Et alors l'europe et le référendum ? Tout ce qui vient d'être écrit explique ce qui s'est passé le 29 mai 2005.

L'Europe des six, des neuf, des douze ou des quinze est le seul terrain de jeu où nos "élites" ayant un mandat électif ou issus de l'administration (les seconds fournissant d'ailleurs le principal bataillon des premiers^[1]) rencontrent les "élites" des autres pays. En trente ans, ils ont construit sereinement (sans le peuple) un système de plus en plus puissant, à la fois technocratique et libéral^[2]. **Trop puissant ?** Ce n'est pas sans raison que régulièrement, les Gouvernements se retranchent "derrière l'Europe" pour expliquer telle ou telle difficulté française : par exemple, la TVA réduite à 5,5 % pour les travaux d'entretien des logements de plus de deux ans ne pourra être pérennisée qu'avec l'accord des 24 autres pays ! Ce n'est pas rien ! **Trop libéral ?** Sans aucun doute : habituellement, les institutions d'un pays veillent à encadrer les rapports entre individus, pour éviter aux plus faibles d'être broyés par les plus puissants. Tel n'est pas le but

[1] Ceci explique peut-être pourquoi nos responsables des questions européennes sont incapables de mesurer les conséquences, pour les entrepreneurs et professionnels privés, des directives qui leur sont proposées et qu'ils approuvent alors sans état d'âme.

[2] Ce qui n'est pas incompatible quand la "technocratie" s'est donné pour mission d'imposer l'économie ultra libérale, quoi qu'il en coûte à quelques-uns.

des commissaires européens : ayant promu la "concurrence" non comme un outil mais comme l'objectif suprême (d'où viendraient tous les bonheurs), la Commission s'est donné pour mission de pourchasser tout ce qui pourrait rendre plus humaine cette concurrence³.

À l'occasion de la campagne pour le référendum, les français ont commencé à "comprendre" l'Europe que leurs élus et élites ont construite en quelques décennies. **Ce que le "non" français a sanctionné, ce n'est pas le projet de traité constitutionnel** (qui apportait des améliorations indiscutables sur les textes antérieurs) **mais trente ans de traités.**

L'aventure socialiste dans le référendum illustre parfaitement ce qui vient d'être dit. Leurs élites (et une large fraction des militants qui ont voté "oui" en fait partie) participent depuis longtemps et avec enthousiasme à la construction européenne. Hélas, non seulement ils font croire que la construction européenne résoudra le problème français du chômage (tel François Mitterrand lors de la campagne pour Maastricht) mais ils n'ont jamais osé expliquer à leurs électeurs que la compétition européenne et mondiale imposait des réformes de structure, et que de nombreuses "citadelles" devraient être mises en situation concurrentielle, voire démantelées ! D'où, malgré le vote positif des militants, un vote négatif des électeurs qui ont brutalement découvert une partie de ce qu'on leur avait caché. Pourquoi écrivons-nous "une partie" ? Parce que la "contre-éducation" se poursuit, en particulier en racontant aux français que les problèmes de notre pays ne viennent pas de l'insuffisance des réformes (alors que l'Europe les rend indispensables), mais par la faute des Gouvernements qui essaient timidement de les entreprendre ! Rien n'est donc résolu.

Pour revenir au projet de traité constitutionnel aujourd'hui refoulé, de nombreux articles du texte ont donné lieu à des exégèses opposées.

[3] Note pour les architectes : l'anonymat des concours (interdiction pour les jurys de recueillir les explications des auteurs des projets en compétition) est un des nombreux exemples de l'aveuglement idéologique des Commissaires européens.

Sans "refaire la campagne", nous choisissons l'article 1.3.2 qui disait ceci : *"L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée."* Nous avions d'abord interprété les mots **"non faussée"** comme une barrière à la concurrence déloyale et au dumping fiscal et social. *"Point du tout, a aussitôt répliqué M. Bolkestein (soutenu par M. Barroso), regardez bien mon projet de directive : ce que nous voulons sanctionner, ce ne sont pas les distorsions de concurrence, mais les États qui seraient tentés de protéger, par leur propre réglementation, les chefs d'entreprise et les salariés inquiets de l'hétérogénéité des situations professionnelles dans les 25 pays."* Nous étions décidément trop candides.



C'est donc à bon escient que depuis plus d'un an, nous démontrons les effets pervers du "principe du pays d'origine" dans le projet de directive "Bolkestein". Nous ne demandons pas égoïstement qu'une dérogation écarte l'application de ce principe à la profession d'architecte. **Nous demandons, dans l'intérêt de tous les consommateurs, d'éliminer totalement du projet de directive ce "principe du pays d'origine",** qui "nivele par le bas les prestations" et créeraît demain des "pavillons de complaisance européens" pour tous les services qui seraient soumis à un tel principe (voir Passion-architecture n°12, page 28).

Aujourd'hui, c'est aux consommateurs de base (via leurs associations) de dire s'ils sont prêts à supporter la charge d'une kyrielle d'interprètes⁴ et d'avocats

internationaux⁵. Car la bataille est loin d'être gagnée : les apaisements donnés avant le 29 mai à propos de la directive Bolkestein n'étaient "qu'électoraux".

Oublions ce texte fâcheux.

Qu'est-ce que chacun d'entre nous peut faire pour la France de demain ?

Refusons l'ultra libéralisme dominé par le pouvoir financier qui spéculé sur les entreprises et leurs salariés, mais regardons la vérité en face : nous "n'exporterons" pas le "modèle social français" qui plombe les finances publiques et a engendré plusieurs millions de chômeurs et de pauvres en trente ans⁶.

Les multiples "clans" politiques auxquels s'identifient les 60 millions de français sont incapables de se mettre d'accord sur la société qu'ils veulent construire et on laisse croire aux membres de chaque clan qu'ils pourront imposer LEUR version de la société aux 450 millions d'européens ! Mensonge coupable.

Combien de temps faudra-t-il pour changer les Français dans leur tête après des décennies de contre-éducation ? Cela peut être rapide si les médias s'y attellent, à condition qu'ils acceptent de juger les idées sur la qualité du raisonnement et non d'après la couleur politique de celui qui les énonce.

Ce sera cela, la vraie révolution. ■



Gilbert Ramus

[4] Pour comprendre les règles d'exercice et de garantie fixées par les 24 pays d'où peuvent venir les prestataires offrant leurs services en France.
 [5] Pour obtenir réparation en cas de litige né du service rendu par un prestataire non installé en France et qui serait soumis aux règles de son pays d'origine.
 [6] Cette situation n'est-elle pas le fruit d'un choix déraisonnable consistant à : • démonétiser "l'effort" (gagner plus en travaillant moins), • étatiser le social, • sanctuariser un secteur public pléthorique et coûteux, • livrer le secteur privé au "grand marché", en lui demandant de fournir toutes les ressources pour faire face aux trois premiers choix.

36^e congrès national de l'UNSFA Paris - 6, 7 et 8 octobre 2005 "Cohésion sociale et architecture"



L'architecture, la ville, les paysages constituent l'écrin dans lequel les hommes vivent. L'architecture porte la marque d'une époque et d'une culture, elle est aussi le pouls d'une société. En effet, l'architecture, à travers l'activité du bâtiment, est créatrice d'emplois dans la construction et dans les filières périphériques : décoration, électroménager, services...

Actrice essentielle de l'économie, l'architecture l'est surtout de l'harmonie urbaine. Les milliers de sans-abris et de mal logés imposent une double urgence : "sociale et politique". L'architecture ne peut évidemment régler à elle seule tous les problèmes sociaux et économiques, mais elle peut et doit contribuer à un cadre de vie de qualité, facteur de lien et de paix sociale.

Il est urgent d'appliquer le concept du "développement durable" à notre secteur d'activité en mettant enfin en pratique le "vrai" coût global qui doit intégrer le coût éventuel du mal vivre, facteur d'énormes surcoûts sociaux.

Il est temps de refreiner l'étalement urbain au profit du renouvellement urbain.

En vertu du principe du développement durable, la majeure partie des villes ne pourront plus élargir leurs frontières, mais devront trouver leur ressource "intra muros".

Le problème n'est pas de s'étendre, mais de se renouveler, de se requalifier, d'où la nécessaire réflexion sur la densité et le remodelage du quartier ou de la ville. Les maires doivent réfléchir à la "mixité sociale et fonctionnelle".

Les architectes sont désormais appelés à pratiquer une sorte de "micro chirurgie urbaine."

Ce n'est qu'en agissant sur les phases amont (faisabilité, programmation, conception) que l'on pourra engendrer des économies durables.

L'observation de la répartition moyenne sur 50 ans des coûts d'un bâtiment d'habitation est significatif (source Apogee) :

- 3 % pour le montage ;
- 2 % pour la conception ;
- 20 % pour les travaux de construction ;
- 75 % pour l'entretien et la maintenance.

Le thème du 36^e congrès de l'UNSFA, "cohésion sociale et architecture" invite à une réflexion sur la définition du statut

et du rôle de l'architecte face à ces nouveaux défis.

L'architecte doit intégrer l'évolution de la société et anticiper les pratiques futures.

Les deux tables rondes du vendredi 7 octobre permettront de mieux cerner les difficultés, les contraintes, les demandes pour bâtir un cadre de vie de qualité. Ainsi, la table ronde n° 1 recensera les "ATTENTES ET EXIGENCES" des citoyens pour corriger un urbanisme qui jusque'à présent les dépasse et les étouffe... La table ronde n°2 déclinera les "PROPOSITIONS" de bonne gouvernance, c'est-à-dire de démocratie participative et non plus représentative.

Les politiques et les architectes doivent œuvrer ensemble pour améliorer la qualité du cadre de vie, c'est pourquoi aussi je vous donne rendez-vous au 36^e congrès national des architectes à Paris qui se déroulera, les 6, 7 et 8 octobre 2005 au Cirque d'Hiver - Boulogne. ■

François Pélegrin

Architecte dplg

Président de l'UNSFA

Jeu­di 16 octobre 2005 - Cirque d'Hiver

| | |
|---------------|---|
| 12h00 - 14h00 | ACCUEIL DES CONGRESSISTES - Déjeuner d'ouverture en compagnie des partenaires OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRÈS Discours de bienvenue par Martine Dousset, Présidente de l'UNSFA 75 |
| 14h00 - 15h00 | Discours d'ouverture par François Pélegrin, Président de l'UNSFA et inauguration de l'exposition |
| 15h00 - 18h00 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'UNSFA : - Rapport moral et politique - Rapport financier - Débat et vote des motions - Propositions et attentes pour le prochain mandat - Présentation des motions et votes PRÉSENTATION des CANDIDATS au CONSEIL et à la PRÉSIDENTE de l'UNSFA |
| 18h00 - 18h30 | RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES |



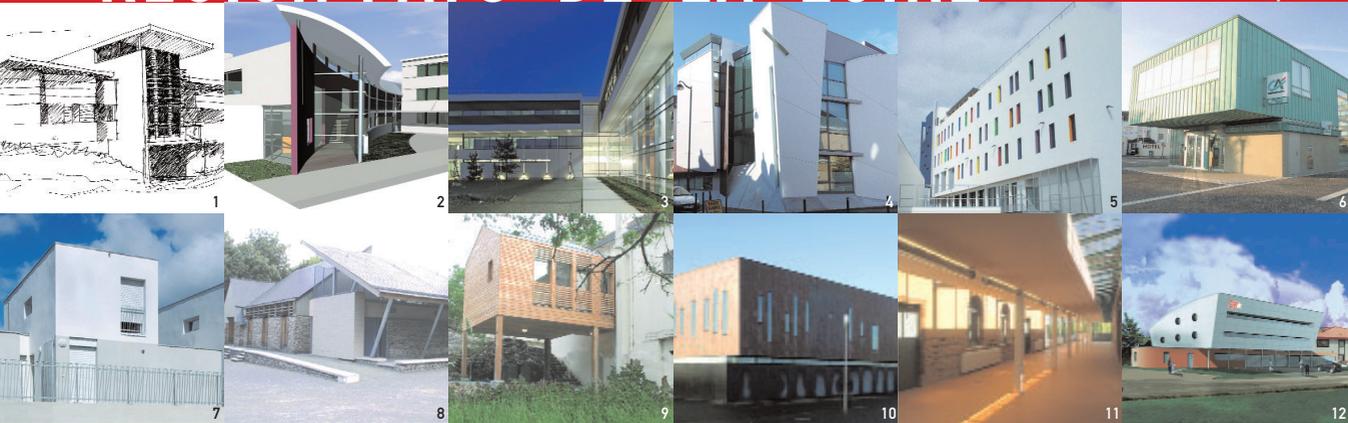
| | |
|---|---|
| 18h30 - 19h30 | <p>Accueil par le Maire du 11^e arrondissement de Paris, Monsieur Georges Sarre Intervention du Président de l'UNSAFA, François Pélegrin Intervention de Monsieur Dominique Perben - Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer</p> |
| 19h30 | <p>COCKTAIL SOIRÉE au Cirque d'Hiver</p> |
| <p>Vendredi 17 octobre 2005 - Cirque d'Hiver</p> | |
| 8h00 - 09h00 | <p>ACCUEIL DES CONGRESSISTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit déjeuner et visite des stands • Ouverture du scrutin |
| 09h00 - 10h30 | <p>3 ATELIERS DE FORMATION EN SIMULTANÉ :</p> |
| <p>1 - DÉMARRAGE DE CARRIÈRE POUR UN JEUNE ARCHITECTE - MPRO Responsable : Laurent Hess Intervenants présentis : Michel Hordé - Philippe Gallois - Alain Huber - CSTB - AFAQ - AQC</p> <p>Suite à la réforme avortée de l'enseignement de l'architecture malgré un an de soi-disante concertation de la DAPA avec les représentants de la profession, l'Union détaillera ses propositions pour aider les jeunes architectes à démarrer leur carrière dans de bonnes conditions.</p> | |
| <p>2 - MANAGEMENT DE L'AGENCE et CONVENTION COLLECTIVE Responsable : Alain Masson Intervenants présentis : Cabinet Barthélémy - CRI PRÉVOYANCE - Jean-Pierre Calvet : Groupe MALAKOFF</p> <p>Il est important tant pour les jeunes confrères que pour ceux d'expérience de se former à la Démarche Qualité, qui donne les moyens pour améliorer la gestion et le management de l'agence et par conséquent, sa compétitivité. Un point sera fait sur la convention collective qui gère la vie de l'agence et les rapports avec les salariés.</p> | |
| <p>3 - MPIC (MEILLEURES PRATIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION) Responsables : Thierry Parinaud et Emmanuel Petit Intervenants présentis : exposants partenaires du salon NTIC</p> <p>Dans le même esprit, il s'agit de mieux pratiquer les nouvelles technologies. L'atelier du matin présente les services mis à notre disposition par les fabricants (Apple, HP, Rank-Xérox, Canon) et les éditeurs (Abvent avec Archicad, Artlantis et Sketchup, AutoDesk avec AutoCad, ADT et Rewitt, Nemetschek avec All-Plan), celui de l'après-midi sera plus axé sur la prospective avec débat entre utilisateurs et exposants.</p> | |
| 10h30 - 11h00 | <p>RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES</p> |
| 11h00 - 13h00 | <p>TABLE RONDE N°1 :</p> |
| <p>COHÉSION SOCIALE ET ARCHITECTURE : ATTENTES ET EXIGENCES Responsables : François Pélegrin - Michel Roulleau - Gilbert Ramus - Gérard Sénior - Dominique Jouffroy</p> <p>Intervenants présentis : Anne Hildago, Première adjointe au Maire de Paris - Monique Eleb, sociologue - Marie-Noëlle Lienemann*, Vice-présidente du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais - Martin Hirsch*, Président de la Fondation Emmaüs.</p> | |
| 13h00 - 14h30 | <p>DÉJEUNER avec les PARTENAIRES - INDUSTRIELS</p> |
| 14h30 - 16h30 | <p>TABLE RONDE N°2 :</p> |
| <p>COHÉSION SOCIALE ET ARCHITECTURE : LES PROPOSITIONS Responsables : François Pélegrin - Michel Roulleau - Gilbert Ramus - Gérard Sénior - Dominique Jouffroy</p> <p>Clôture des débats par Jean-Louis Borloo - Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale*</p> <p>Intervenants présentis : Laurent Hénart, Secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes, auprès du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale - Yves Dauge*, Sénateur - Bernard Roth, Président d'Amo Michèle Attar, Conseil Economique et Social - Michel Delebarre*, Président de l'Union Sociale pour l'Habitat - Roland Castro, Architecte</p> | |

* Sous réserve



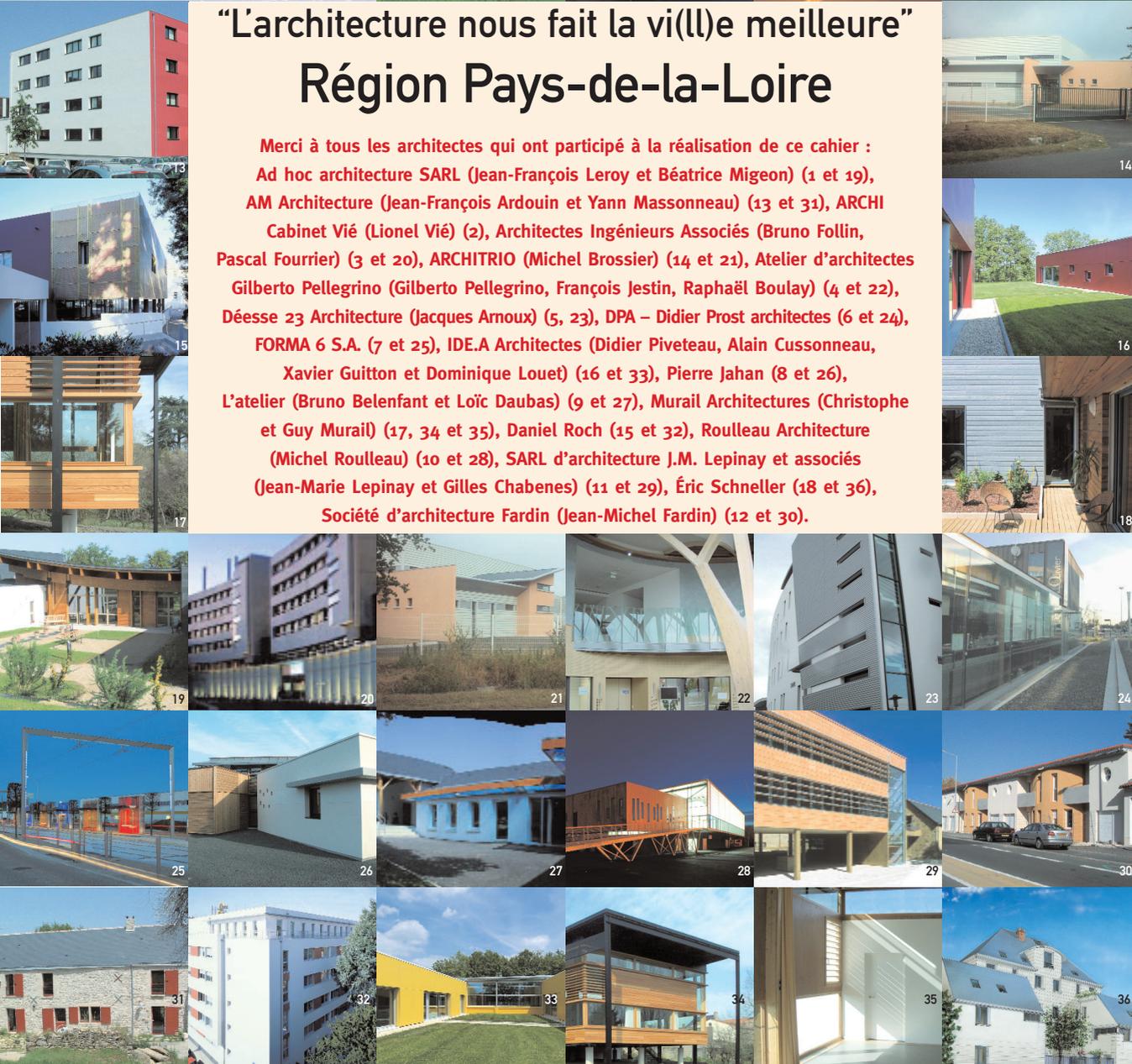
| | |
|---|--|
| 16h00 | CLÔTURE DU SCRUTIN |
| 16h30 - 17h00 | RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES |
| 17h00 - 19h00 | <p>4 ATELIERS DE FORMATION EN SIMULTANÉ :</p> <p>4 - ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP Responsables : Philippe Roux et Nadia Sahmi</p> <p>En cette année dédiée aux handicaps, il est important de faire le point sur les règles sur l'accessibilité et les handicaps car les architectes doivent désormais prendre en compte, non seulement les problèmes liés aux personnes à mobilité réduite, mais tous types de handicaps : sensoriels et moteurs.</p> <p>5 - DÉVELOPPEMENT DURABLE, COÛT GLOBAL ET HQE Responsables : Dominique Riquier Sauvage - Gérard Sénior Intervenants pressentis : M. Jourdain (Eco-Maires) - Alain Mille (GDF)</p> <p>Dans cet atelier, il s'agira de parler "vrai", c'est-à-dire du coût global qui prend en compte les coûts du foncier et de l'investissement (programmation, conception, construction et équipements) et les coûts différés (maintenance + exploitation + agencements internes). Ces derniers représentent 4 fois le coût des travaux ! Il est aujourd'hui démontré qu'une conception intégrant la maîtrise des coûts différés, suivie d'une exploitation technique "de qualité" permettent notamment un gain de 20 à 30 % sur les dépenses énergétiques. Les choix opérés à l'issue des études de conception engagent 90 % du coût global... alors que moins de 10 % des dépenses d'investissement sont engagées !</p> <p>6 - GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE DE L'AGENCE D'ARCHITECTURE Responsables : Michel Hordé Intervenants pressentis : CIPAV - INTERFIMO - Crédit Lyonnais - Malakoff - Ionis - Jean-Pierre Bosquet, Président des Architectes Bâisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir les options permettant la valorisation d'un patrimoine, tout en se constituant une épargne et une retraite. • Permettre aux jeunes confrères l'accès à des structures performantes et rentables, par l'acquisition d'actifs évalués grâce à un outil réellement fiable, élaborés par les experts d'INTERFIMO et de l'UNSA. • Valoriser l'épargne salariale, pour l'architecte, mais aussi comme outil de management pour ses collaborateurs. • Assurer sa gestion, sa trésorerie et ses placements grâce aux avantages proposés par le Crédit Lyonnais suite à la convention signée avec l'UNSA. • Pour les exclus de l'UNEDIC et des ASSEDIC, pouvoir accéder à une assurance perte d'emploi, moins onéreuse que le régime général. <p>7 - MPIC (MEILLEURES PRATIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION) Seconde partie Responsables : Thierry Parinaud et Emmanuel Petit Intervenants pressentis : utilisateurs et partenaires exposants</p> |
| 19h30 - 20h00 | COCKTAIL |
| 21h00 | DÎNER FESTIF avec PROCLAMATION des RÉSULTATS des VOTES au CONSEIL NATIONAL et à la PRÉSIDENTE |
| Samedi 18 octobre 2005 - La Villette | |
| 8h30 - 09h15 | ACCUEIL DES CONGRESSISTES Petit déjeuner |
| 09h15 - 09h30 | COMPTES RENDUS des ATELIERS et des MOTIONS |
| 09h30 - 10h30 | CONFÉRENCE CIMBÉTON |
| 10h30 - 11h45 | Bilan des actions menées : <ul style="list-style-type: none"> • LES ARCHITECTES DE L'URGENCE • ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT |
| 11h45 - 12h45 | REMISE DU 5 ^e PRIX DU PROJET CITOYEN par le Ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres |
| 12h45 - 13h00 | DISCOURS DE CLÔTURE par le NOUVEAU PRÉSIDENT |
| 13h00 - 15h00 | "LE GRAND GIGÔT BITUME DE L'UNSA" |
| 15h30 - 17h30 | <ul style="list-style-type: none"> • Promenade en bateau • Concours de pétanque |

Bulletin d'inscription
en page 27



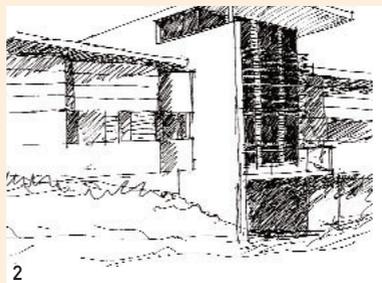
“L’architecture nous fait la vi(ll)e meilleure” Région Pays-de-la-Loire

Merci à tous les architectes qui ont participé à la réalisation de ce cahier :
Ad hoc architecture SARL (Jean-François Leroy et Béatrice Migeon) (1 et 19),
AM Architecture (Jean-François Ardouin et Yann Massonneau) (13 et 31), ARCHI
Cabinet Vié (Lionel Vié) (2), Architectes Ingénieurs Associés (Bruno Follin,
Pascal Fourrier) (3 et 20), ARCHITRIO (Michel Brossier) (14 et 21), Atelier d’architectes
Gilberto Pellegrino (Gilberto Pellegrino, François Jestin, Raphaël Boulay) (4 et 22),
Déesse 23 Architecture (Jacques Arnoux) (5, 23), DPA – Didier Prost architectes (6 et 24),
FORMA 6 S.A. (7 et 25), IDE.A Architectes (Didier Piveteau, Alain Cussonneau,
Xavier Guitton et Dominique Louet) (16 et 33), Pierre Jahan (8 et 26),
L’atelier (Bruno Belenfant et Loïc Daubas) (9 et 27), Murail Architectures (Christophe
et Guy Murail) (17, 34 et 35), Daniel Roch (15 et 32), Roulleau Architecture
(Michel Roulleau) (10 et 28), SARL d’architecture J.M. Lepinay et associés
(Jean-Marie Lepinay et Gilles Chabenes) (11 et 29), Éric Schneller (18 et 36),
Société d’architecture Fardin (Jean-Michel Fardin) (12 et 30).



→ Ad hoc architecture SARL - Nantes (44)

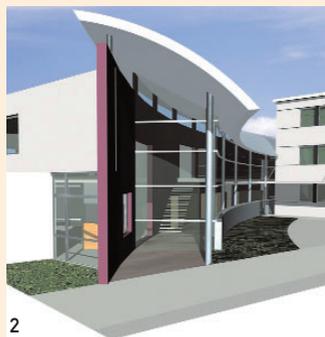
Jean-François Leroy et Béatrice Migeon, architectes DPLG



1 Unité de soins pour personnes âgées désorientées, Pont-Château (44)
 2 et 3 Création d'un foyer occupationnel de 30 lits, Saint Père en Retz (44) :
 croquis de la façade Est et vue intérieure du séjour

→ ARCHI Cabinet Vié - Angers (49)

Lionel Vié, architecte DPLG



Mise en sécurité, extension et réhabilitation partielle du Collège La Venaiserie, Saint Barthélémy d'Anjou (49)

1 Vue générale
 2 et 3 Perspectives sur galerie de liaison

→ Architectes Ingénieurs Associés - Nantes (44)

Bruno Follin, Pascal Fourrier



1 Clinique Mutualiste Jules Verne. Regroupement de 4 cliniques en un établissement de 290 lits, Nantes (44) : vue sur l'entrée.
 2 Nouvelles Cliniques Nantaises / Centre Catherine de Sienna. Établissement de 350 lits rassemblant plusieurs cliniques sur un nouveau site, Nantes (44) : vue sur la façade.

→ Atelier d'architectes Gilberto Pellegrino – Nantes (44)

Gilberto Pellegrino, François Jestin, Raphaël Boulay



1 et 2 Siège social de la CAPEB de Loire Atlantique. Bouguenais (44) : vue générale extérieure et hall
3 Centre médico-psychologique Hôpital de jour pour adolescents - Quartier Madeleine Champ- de-Mars, Nantes (44)



→ DÉESSE 23 Architecture – Nantes (44)

Jacques Arnoux

Internat du Lycée Jean Macé, Lanester (56)

1 Entrée - **2** Façade ouest - **3** Extrémité de la façade Est



→ DPA – Didier Prost architectes – Nantes (44)

Pôle de services commercial et tertiaire, Place du 8 mai, Rezé (44)

1 Rue intérieure
2 Bâtiment agence bancaire
3 Bâtiment brasserie



→ **FORMA 6 S.A. – Nantes (44) –**
Catherine Daumas, Jean-Christoph Rousseau, Sylvie Hoyerou,
Xavier Bouanchaud, Jean-Louis Garcia, Catherine Malleret

- 1 Station de tramway Orvault Morlière ligne 3 nord phase 2 (44)
- 2 Construction de 31 logements - ZAC de la Solvardière, Saint-Herblain (44)
- 3 Parc-relais, Orvault-Morlière (44)



→ **Pierre Jahan, architecte DPLG – Angers (49)**



- 1 Réhabilitation et extension d'une maison de quartier "La Ferme de La Fontaine", Angers (49)
- 2 Construction de l'Espace Jeunesse de Montreuil-Juigné (49)
- 3 Construction d'une maison de l'enfance à Saint-Jean-de-Linières (49)

→ **L'atelier – Nozay (44)**

Bruno Belenfant et Loïc Daubas, architectes D.P.L.G.



- 1 8, rue Rieffel : réhabilitation et extension d'une habitation, commune de Nozay (44)
- 2 Remise aux normes et extension d'une auberge communale, commune de Marsac-sur-Don (44)
- 3 Réhabilitation et extension de l'école de Beslé-sur-Vilaine, commune de Guéméné-Penfao (44)

→ Roulleau Architecture – Nantes (44)

Michel Roulleau



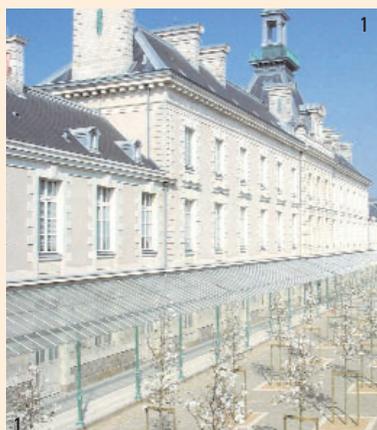
Salle multisports des Bélians, commune de Bouguenais (44)

- 1 Entrée (de jour)
- 2 Entrée (de nuit)
- 3 Vue intérieure



→ SARL d'architecture J.M. Lepinay et associés – Nantes (44)

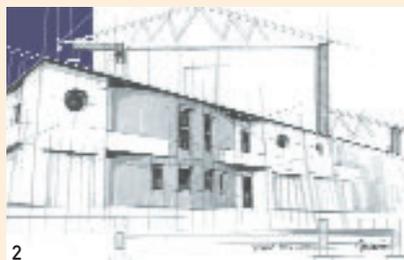
Jean-Marie Lepinay & Gilles Chabenes, architectes DPLG



- 1 Restructuration lourde du Lycée Clémenceau, Nantes (44)
- 2 Nouvelle mairie de Thorigné-Fouillard (35) : vue extérieure de l'extension
- 3 Espace commun des entrepreneurs / Audencia, Nantes (44) : vue de la façade principale

→ Société d'architecture Fardin – Cholet (49)

Jean-Michel Fardin, architecte DPLG



- 1 Centre de formation et d'hébergement Cholet Basket, CAC, Cholet (49)
- 2 et 3 Logements collectifs "Place Descartes", Sèvre Loire Habitat, Cholet (49)

Ouvrage par ouvrage, les **désordres** les plus fréquents



**Comment se manifestent-ils ?
Pourquoi ?
Comment les éviter ?**

L'Agence Qualité Construction et la Fondation Excellence SMA se sont associées, dans une démarche de prévention, pour présenter aux professionnels les sinistres les plus fréquents sous forme de fiches pratiques.

SUR LE NET > Retrouvez sur le site Internet www.qualiteconstruction.com la totalité des fiches « Pathologie du bâtiment ». Elles sont enrichies de nombreux liens (lexicaux, réglementaires, bibliographiques...).

Bon de commande

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____ SOCIÉTÉ/ORGANISME : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ Télécopie : _____
 E.mail : _____

Commande _____ exemplaire(s) du classeur des fiches «Pathologie du bâtiment» à 49 € TTC, soit _____ € TTC

Règlement : par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Agence Qualité Construction. Vous recevrez une facture acquittée.
 à réception de facture

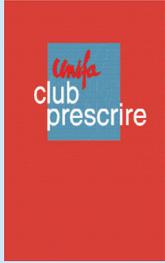
Vous êtes :

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> A1 maîtrise d'ouvrage publique | <input type="checkbox"/> A2 maîtrise d'ouvrage privée | <input type="checkbox"/> B1 architecte | <input type="checkbox"/> B2 économiste | <input type="checkbox"/> B3 ingénieur conseil, Bet |
| <input type="checkbox"/> C1 entreprise du bâtiment | <input type="checkbox"/> C2 constructeur de maisons individuelles | <input type="checkbox"/> D artisan | <input type="checkbox"/> I assurance | <input type="checkbox"/> E industriel, fabricant |
| <input type="checkbox"/> F négoce, distribution | <input type="checkbox"/> G contrôle technique | <input type="checkbox"/> H expertise | <input type="checkbox"/> N presse | <input type="checkbox"/> J administration |
| <input type="checkbox"/> K collectivité locale | <input type="checkbox"/> L enseignement | <input type="checkbox"/> M autre profos. | <input type="checkbox"/> O + 20 salariés | <input type="checkbox"/> Q particulier |

Taille de l'entreprise :

| | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 à 5 salariés | <input type="checkbox"/> 6 à 20 salariés | <input type="checkbox"/> + 20 salariés |
|---|--|--|

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à votre identification dans nos fichiers. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être communiquées à d'autres organismes. E-Info-News



L'espace dialogue
et rencontre
Architectes - Industriels

Club Prescrire

26 boulevard Raspail
75007 Paris

Contact : Esther Pinabel
Déléguée nationale

Tél. : 01 45 44 80 43
Port. : 06 23 18 50 85

E-mail : clubprescrire@unsfa.com
Site : www.unsfa.com/prescrire

Édito



PALAIS DES SPORTS D'ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Un premier semestre prometteur

Une douzaine de rencontres privilégiant le dialogue Architectes - Industriels auront ponctué ce premier semestre, insufflant dynamisme et créativité au sein du Club Prescrire.

Jouant sur la diversité des projets et des thèmes abordés, ces rencontres auront permis de toucher une large cible d'interlocuteurs de l'acte de construire : architectes, économistes, maîtres d'ouvrages, industriels de gros œuvre et de second œuvre.

Citons parmi celles-ci, les Entretiens de la Prescription :

- Visite du nouveau Palais des Sports d'Issy-les-Moulineaux (92).
Architecte : A.C.D. Girardet et Associés. Architecte mandataire : A.T.S. Tom Sheehan.
- Visite du chantier de la Halle aux Farines à Paris, un des futurs sites d'accueil de l'université Paris VII. Architecte : Agence Nicolas Michelin & Associés.
- Présentation de l'aéroport Pau-Pyrénées à Uzein (64). Architecte : Camborde et Lamaison.
- Visite du chantier du site Les Champs Libres à Rennes (35) qui réunira fin 2005 le Musée de Bretagne, la Bibliothèque Municipale et l'espace de Sciences.
Architecte : Atelier Christian de Portzamparc.
- Visite du Centre Commercial Cap Costières à Nîmes (30). Architectes : MPM ARCHI - Morel Pierre et Matthieu. Architecte associé : Jean-Paul Myard.
- Thématique technique abordée à Bondues (59) : Le chauffage rayonnant.
- Visite de la tuilerie Terreal aux Mureaux (78).
- Visite de la MC2 (maison de la culture) de Grenoble. Architecte : Agence Stinco.
- Visite privée du Musée des Beaux Arts de Dijon (21).

Mais également des événements spécifiques :

- Visite privée de l'Opéra de Paris, Palais Garnier le 13 janvier.
- Journée Découverte Pierre de Bourgogne le 9 juin avec l'association Pierre de Bourgogne (www.pierre-bourgogne.fr) : visite de carrières de Pierre de Bourgogne (Masson, Gauthier, Rocamat), déjeuner gastronomique à Cluny et visite de réalisations de Dominique Jouffroy, architecte.
- Fête des Archi's le 15 juin : soirée placée sous le signe de la convivialité, réunissant plus de 300 convives, architectes et industriels.

Le premier semestre 2005, c'est également six nouvelles signatures venant enrichir la représentativité du panel des membres du Club Prescrire : Giroflex, Freudenberg Bâtiment, Ediburo, Cadap, Multibéton France, Grohé.

Vous l'avez compris, le Club Prescrire est à votre écoute, que vous soyez architectes ou industriels, pour planifier et organiser vos rencontres à la fois professionnelles et événementielles. À cette fin, n'hésitez pas à contacter notre déléguée nationale, Esther Pinabel.

Bien cordialement,

Michel Hordé
Président



AÉROPORT PAU-PYRÉNÉES. UZEIN (64)



LES CHAMPS LIBRES. RENNES (35)

ARCHILISTE
TAÏTES CONNAÎTRE GRATUITEMENT LES COMPÉTENCES
DE VOTRE AGENCE
SUR www.archilliste.fr



Une prescription en Sécurité incendie, Désenfumage naturel :

Appeler **MADICOB** au **01 39 47 15 59**

Les membres adhérents du Club Prescrire



ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES
Alkor Draka : Joël Pétillon
E-mail : joel.petillon@solvay.com
Port. : 06 03 00 29 38



ÉDITEUR EN QUINCAILLERIE DÉCORATIVE
POUR PORTES ET MEUBLES
Cadap : Sandra Labbé
E-mail : commercial.cadap@wanadoo.fr
Tél. : 01 64 66 87 77



FABRICANT DE GRÈS CERAME
REVÊTEMENTS DE SOL
Caesar : Alain Noël
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Port. : 06 08 21 11 75



CLIMATISATION
Daikin : Christophe Le Ludec
E-mail : leluduc.c@daikin.fr
Tél. : 01 46 69 95 81



PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES
ET ARCHITECTURAUX
Ecophon : Alexandra Houhou
E-mail : alexandra.houhou@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 73 84 18



CONCEPTEUR ET DISTRIBUTEUR
DE MOBILIER DE BUREAU
Ediburo : Jean-Michel Becquet
E-mail : jeanmichel.becquet@ediburo.fr
Tél. : 01 41 38 69 45



FREUDENBERG BATIMENT
REVÊTEMENTS DE SOL **nora**[®]
EN CAOUTCHOUC
Freudenberg Bâtiment : Patrick Barnel
E-mail : patrick.barnel@freudenberg.com
Tél. : 01 69 18 38 41



FABRICATION DE SIEGES DE BUREAU
Giroflex : Franck Leroy
E-mail : leroy@giroflex.fr
Port. : 06 07 25 39 10



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE
DE LOT SANITAIRE
Grohé : Joël Poirier
E-mail : j.poirier@grohe.fr
Tél. : 01 46 62 50 00



PEINTURES PROFESSIONNELLES
Guittet : Étienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochettecastel@sigmakalon.com
Port. : 06 80 37 66 11



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS
Isoroy : Antoine Hudelist / Serge Savary
E-mail : service.doc@isoroy.fr
(service échantillons documentations)
Port. : 06 77 09 21 42 / 06 77 09 09 63



CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS
DE STRUCTURE BÂTIMENT
ET TRAITEMENT DES EAUX
La Nive : Blandine Sarrazin
E-mail : bsarrazin@lanive.fr
Tél. : 05 57 95 00 95



FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS
POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL, AÉRATION,
SÉCURITÉ INCENDIE
Madicob : Christian Gacoin
E-mail : madicob.siege@wanadoo.fr
Tél. : 01 39 47 15 59



PLANCHER CHAUFFANT ET RAFRAÎCHISSANT.
SOLAIRE THERMIQUE. GÉOTHERMIE, POMPES À CHALEUR.
TRAITEMENT D'EAU DE CHAUFFAGE
Multibéton France : Carlos Blanes – Pascal Philippe
E-mail : multibeton@multibeton-france.fr
Tél. : 03 87 98 69 11



OPÉRATEUR DE GAZ PROPANE EN RÉSEAU
SOLUTION BI ÉNERGIE : PROPANE + SOLAIRE
Primagaz : Pierre Guerbé
E-mail : pguerbe@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, OCCULTATION
Schüco : Régis Motte
E-mail : rrotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION DES SOLS
Siplast : Jean-Michel Rio
E-mail : jfro@icopal.com
Tél. : 01 40 78 36 46
Port. : 06 80 37 66 11



ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX
TERTIAIRES ET INDUSTRIELS
Sunlux : Guillaume de Silans
E-mail : sunlux.eclairage@wanadoo.fr
Port. : 06 72 71 27 43



REVÊTEMENT SOLS SOUPLES
PVC- LINOLÉUM-TEXTILE
Tarkett Bâtiment : Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@tarkett.com
Tél. : 01 41 20 42 38



TUILES ET BARDAGES, ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE
Terreal : Lionel Garcia
E-mail : lionel.garcia@terreal.com
Tél. : 05 34 36 21 00



MORTIERS INDUSTRIELS
Weber & Broutin : Christian Gérard-Pigeaud
E-mail : christian.gerard-pigeaud@weber-broutin.fr
Tél. : 01 60 62 13 51

www.unsfa.com/prescrire

Toute l'information et l'actualité
du Club Prescrire et de ses membres

Alkor Draka

Joël Pétillon

RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL

Port. : 06 03 00 29 38

Fax : 03 84 69 16 72

E-mail : joel.petillon@solvay.com



Date de création : Alkor Draka fondée en 1971 - Groupe SOLVAY fondé en 1862

PDG : Jean-Roger Thabault

Activité : Couverture - membranes d'étanchéité

Alkor design de Alkor Draka

Une toiture esthétique à la portée de tous.

Membranes d'étanchéité mis en œuvre sous toutes sortes de climats.

Innovation : le système Alkor Design associe l'esthétique des toitures métalliques (zinc, cuivre ou aluminium) avec les avantages des membranes d'étanchéité synthétiques Alkor Plan®.

Caractéristiques produit :

- coût réduit jusqu'à plus de 40 % dans les cas les plus complexes,
- temps de mise en œuvre plus court,
- souplesse permettant de travailler sur toutes formes géométriques de supports,
- faible résistance à la vapeur d'eau diminuant fortement les risques de condensation et évitant les problèmes de ventilation.



ALKOR DESIGN - PROFIL JOINT DEBOUT

Particulièrement recommandé pour concilier l'esthétique des toitures métalliques avec les avantages des membranes synthétiques.

Daikin

Christophe Le Luduec

RESPONSABLE PRESCRIPTION FRANCE

Tél. : 01 46 69 95 81

e-mail : leluduec.c@daikin.fr

Site internet : www.daikin.fr



Date de création : présent en France depuis 1972

PDG : Horimoto Kazuhide

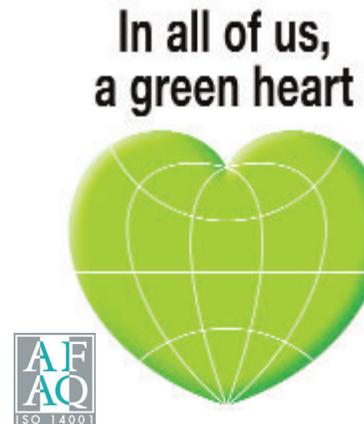
Activité : Fabricant de systèmes de climatisation

Poursuite de la politique environnementale du groupe

Depuis plusieurs années maintenant, le Groupe Daikin s'engage afin de respecter l'environnement au travers de son activité et de ses produits.

Sous cette impulsion, Daikin France vient de remplir à son tour les conditions imposées par l'AFAQ (organisme certificateur international) pour obtenir en moins d'un an la certification ISO 14001.

Daikin France s'engage ainsi à développer et à encourager ses actions en faveur de l'environnement dans le cadre de son activité.



Guittet

Etienne Rochette Castel

RESPONSABLE PRESCRIPTION

Port. : 06 80 37 66 11

e-mail :

etienne.rochettecastel@sigmakalon.com



Date de création : 1864

PDG : Jean-Marie Greindl

Activité : Fabricant de peintures

PALMYRE

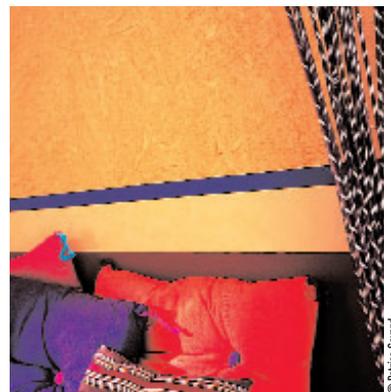
Revêtement décoratif texturé et nuancé

Peinture décorative essuyée mate modulable pouvant adopter deux aspects : strié ou spatulé. Ses couleurs chaleureuses sont adaptées à tous styles d'intérieur, traditionnels ou contemporains.

Mise en œuvre simple en deux passes - couche première garnissante - lavable.

Pour une protection accrue, possibilité de recouvrement par le vernis Finiver acrylique.

Nous vous invitons à découvrir l'ensemble des produits décoratifs Guittet sur le site Internet : www.guittet.com



PEINTURE DÉCORATIVE PALMYRE

Isoroy

Antoine Hudelist

Port. : 06 77 09 21 42

Serge Savary

Port. : 06 77 09 09 63

CONTACTS PRESCRIPTION

DOC Service : documentations et échantillons sous 48h.

E-mail : service.doc@isoroy.fr

Fax : 03 86 94 45 42



Date de création : 1982

PDG : Christian G. Schwarz

Activité : Fabrication de panneaux à base de bois

La Gamme Révolutive Novolam :



PANNEAUX MÉLAMINÉS SUR SUPPORTS MDF OU PARTICULES.

La **Gamme Révolutive Novolam** est composée d'un Cœur de gamme de **113 décors** disponibles en mélaminé, stratifié **Stratilam**® et bandes de chants PVC **Chanlam**®, et répond aux attentes des professionnels de l'architecture d'intérieur, de l'agencement et de l'ameublement. Tous les ans, des capteurs de tendances, source inépuisable d'inspiration et d'innovation, viennent enrichir la gamme. Les 2 premiers, **Eclat** et **Envol**, proposent plus de 60 nouveautés. Pour mieux découvrir la Gamme Révolutive Novolam, rendez-vous sur le site www.novolam.com, où un outil de création 3D vous attend.

TOPAN® COLORS

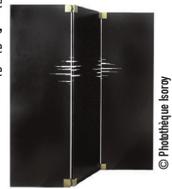
Toujours plus haut en couleur !

Panneaux de fibres de moyenne densité (MDF) teintés dans la masse, les Topan Colors vous offrent de multiples possibilités pour la création de mobilier et la décoration d'intérieur.

Disponibles en 7 couleurs (noir, brun, vert, jaune, bleu, rouge et orange), ils se caractérisent par une extrême homogénéité de teinte sur les faces comme dans la masse, ce qui permet un usinage à cœur. Sa surface dense et fermée peut être facilement cirée, laquée, vernie, revêtue de plaquage bois, mélaminée ou stratifiée.

Format : 2620 x 2070 mm
Épaisseur : 19 mm

PARAVENT EN TOPAN NOIR
DESIGNER : LUC TRICART



Schüco

Régis Motte

CHARGÉ DES RELATIONS

EXTÉRIEURES ET DE L'EXPORT

Port. : 06 75 48 47 58

E-mail : rmotte@schueco.com



Date de création : 1964

PDG : Guy Vicente

Activité : Concepteur gammiste de profils et accessoires pour les menuiseries. Aluminium et PVC, pour les façades, verrières, volets, garde-corps en aluminium, stores d'occultation et panneaux solaires.

Préparez un avenir radieux en solaire !

SCHÜCO allie une nouvelle fois une technologie innovante et un esthétisme harmonieux. En adaptant à l'environnement ses capteurs solaires thermiques comme photovoltaïques à la couverture ou aux façades, SCHÜCO a su adapter ces nouveaux produits pour être intégré aux gammes constituant les façades mur-rideaux ou les verrières.

La technique efficace de capteurs permet une économie des coûts d'énergie. Les principes de mise en œuvre rapide entraînent une réduction du temps de pose. La fonctionnalité, la sécurité et la longévité sont fortement assurées grâce à l'utilisation de composants de haute qualité, adaptés en fonction des différentes exigences.

Les supports des panneaux thermiques ou photovoltaïques sont constitués d'un châssis étroit en aluminium dont l'élégance souligne l'aspect design des panneaux de verre.



INTÉGRATION EN FAÇADE DE PANNEAUX SOLAIRES

Tarkett

Marie-Claude Busson

RESPONSABLE PRESCRIPTION ÎLE DE

FRANCE TARKETT BÂTIMENT

Tél. : 01 41 20 42 38

E-mail :

marie-claude.busson@tarkett.com



Date de création : 1880

PDG : Thierry de Roquemaurel

Activité : Revêtements de sols et murs

Nouvelle collection U3 / U4 Tapiflex Tarkett Bâtiment : des performances techniques exclusives associées à un très large choix de couleurs et de décors.

Pour cette nouvelle collection, le laboratoire de recherche de Tarkett a mis au point des évolutions techniques exclusives afin d'améliorer la résistance au poinçonnement tout en conservant un confort acoustique optimal.

Pour donner une plus grande liberté de choix, le bureau de Design a conçu les gammes en se basant sur les grands courants architecturaux. Résultat : c'est une diversité de graphismes et de couleurs inédites qui sont proposés (17 dessins et 181 nuances). 4 profils-produits pour choisir le meilleur couple "confort acoustique / résistance au poinçonnement" en fonction des projets :

- TX 243 / 244 (19 dB / 0,17 mm)
- TX 163 / 164 (19 dB / 0,15 mm)
- TX Optic (17 dB / 0,10 mm)
- TX Laser (14 dB / 0,05 mm)



TX OPTIC - DESSIN VISION DIGITAL - COLORIS MULTICO.



TX OPTIC - DESSINS VISION BAYADÈRE ET TYPO - COLORIS ORANGE.



Donnez à votre imagination toute la puissance dont elle a besoin.

HP Workstation, une gamme complète de stations de travail pour satisfaire vos besoins en conception et en analyse. Les HP Workstation équipées de processeurs Intel® combinent ainsi les technologies les plus récentes pour fournir des performances monoprocasseur inégalées aux concepteurs, ingénieurs, architectes et autres utilisateurs qui ont besoin de puissance dans leur création. Spécialement conçue pour l'innovation et allée aux meilleurs logiciels, cette solution répond à toutes les exigences techniques, et ce à un coût très accessible. Votre imagination n'a plus de limites.

HP recommande Microsoft® Windows® XP Professionnel.



HP WORKSTATION xw4200
(réf. : W064ET)

1 090 € HT* 1 304 € TTC

- Processeur Intel® Pentium® 4 à 3,40 GHz avec Technologie HT
- Microsoft® Windows® XP Professionnel
- Chipset Intel® 925X Express
- 512 Mo (2 x 256 Mo) de mémoire
- Disque dur de 80 Go
- LAN 10/100/1000 Broadcom intégré avec interface PCI Express, carte réseau PCI-E ou PCI 10/100/1000 en option
- Carte graphique ATI Fire GL V3100 PCI Express
- Garantie 3 ans sur site avec intervention le lendemain



HP WORKSTATION xw4200
(réf. : W064ET)

1 290 € HT* 1 543 € TTC

- Processeur Intel® Pentium® 4 à 3,60 GHz avec Technologie HT
- Microsoft® Windows® XP Professionnel
- Chipset Intel® 925X Express
- 1 Co (2 x 512 Mo) de mémoire
- Disque dur de 160 Go
- LAN 10/100/1000 Broadcom intégré avec interface PCI Express, carte réseau PCI-E ou PCI 10/100/1000 en option
- Carte graphique ATI Fire GL V3100 PCI Express
- Garantie 3 ans sur site avec intervention le lendemain



HP WORKSTATION xw6200
(réf. : W064ET)

1 799 € HT* 2 152 € TTC

- Processeur Intel® Xeon™ (3,40 GHz, Cache 1 Mo, 800 MHz FSB)
- Microsoft® Windows® XP Professionnel
- Chipset Intel® F7525
- 1 Co (2 x 512 Mo) de mémoire DDR2-100 ECC
- Disque dur de 36 Go SCSI (15K rpm)
- Lecteur de DVD-ROM 16x
- LAN 10/100/1000 Broadcom intégré avec interface PCI Express
- Carte NVIDIA Quadro NVS 280 PCI Express
- Garantie 3 ans sur site le jour ouvré suivant l'appel

Offre exclusive architectes

Pour l'achat

d'une station de travail

HP et de son écran plat

19" haute performance,

HP vous rembourse

200 €*.



Pour en savoir plus
sur les offres Performance +

APPELEZ

0 825 304 294 (0,15 € TTC/min)

CONTACTEZ

votre revendeur HP

CLIQUEZ

www.hp.com/fr/performanceplus



Interview de Jacques Auxiette, président de la région Pays-de-la-Loire

Ancien maire de la Roche-sur-Yon, Jacques Auxiette a fait du développement durable et des enjeux environnementaux une de ses priorités. Rapportée à l'acte de bâtir, cette priorité nécessite d'avoir recours aux architectes dont le rôle représente "un véritable enjeu pour l'avenir de notre société".



*Passion Architecture :
Lorsque vous avez été élu
à la tête de la Région
des Pays-de-la-Loire, vous
avez exprimé la volonté
d'appliquer les principes
du développement durable.*

Comment se traduit cette volonté aujourd'hui ?

Jacques Auxiette : Dans mon discours d'installation du 2 avril 2004, j'ai effectivement rappelé que les orientations de chacune des commissions devaient contribuer à faire de la Région des Pays-de-la-Loire la première région de France pour le développement durable. Les Assises Régionales que nous avons lancées au début de l'année, qui mobilisent de nombreux acteurs sur le territoire et qui ont fait l'objet de près de quarante débats publics sur de nombreux sujets qui intéressent nos concitoyens parce qu'ils touchent à leur vie quotidienne, préfigurent un changement de méthode dans l'élaboration des politiques publiques.

P.A. : Comment abordez-vous les enjeux du développement urbain ?

J. A. : L'une des principales caractéristiques de la région Pays-de-la-Loire est d'être un territoire d'équilibre avec quelques grandes agglomérations fortes, et en premier lieu la métropole Nantes-Saint-Nazaire qui est un puissant facteur d'attractivité et de développement, et un maillage de villes moyennes qui irriguent le territoire. Mais elle est aussi marquée depuis ces dernières années par un fort accroissement de l'urbanisation, une grande consommation d'espace, qu'il s'agit de maîtriser à travers l'établissement de programmes d'infrastructures, d'un schéma directeur industriel et la prise en compte de la préservation de l'espace agricole. Il convient par ailleurs de considérer le réseau des villes moyennes comme un atout, permettant le développement équilibré du territoire régional. C'est pourquoi en matière de transport, et en tant qu'autorité organisatrice

des transports régionaux, nous avons décidé de renforcer les liaisons des villes moyennes entre elles, avec la métropole régionale et avec les autres pôles urbains inter-régionaux. Dans cette perspective, pour faciliter les déplacements des habitants sur l'ensemble du territoire, nous soutenons la création de pôles d'échanges multi-modaux, éléments importants d'égalité de tous les citoyens devant l'accès au transport. Une enveloppe de 8,6 M€ leur est donc consacrée dès cette année.

Le budget de la Région témoigne des moyens consacrés à cette politique d'aménagement, visant une cohérence sociale et territoriale : 20 % consacrés aux transports, 6 % aux affaires culturelles et au cadre de vie, 4 % à l'aménagement du territoire et à l'environnement, soit un total de 30 % consacré à l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, un outil essentiel à l'équilibre du développement urbain est créé à notre initiative : il s'agit de l'établissement public foncier régional, permettant aux collectivités territoriales de développer une stratégie foncière favorisant la cohésion sociale, condition du développement. Pour définir cette stratégie régionale de développement équilibré, respectueux de la diversité des territoires, des habitants, des activités, la Région va contractualiser avec les collectivités de proximité qui doivent maîtriser le développement de l'urbanisation.

P.A. : Quelle importance accordez-vous aux enjeux environnementaux ?

J. A. : Les échelles auxquelles nous sommes confrontés mobilisent notre action à tous niveaux et dans tous les secteurs ; qu'il s'agisse des transports et du développement urbain, des politiques d'achat public, de la formation professionnelle continue. Parmi nos priorités figurent, en particulier, la création d'une Agence Régionale de l'Énergie, la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine de la Région,

l'application de la démarche HQE pour les réalisations de la Région, l'éco-conditionnalité des aides importantes attribuées aux entreprises par la Région. En tant que maître d'ouvrage public, je considère que notre rôle consiste aussi à favoriser les approches tenant compte de la notion de coût global pour les opérations d'aménagement et de construction. Celui-ci intègre de toute évidence le coût sociétal sans perdre de vue la nécessité d'atteindre des objectifs mesurables, quantifiables dans le domaine des performances environnementales des constructions et des aménagements. Je sais que de plus en plus d'architectes de la région des Pays-de-la-Loire réinvestissent ces domaines de réflexion qui constituent le fondement de leurs missions de concepteurs. À cet égard, je pense que le rôle de l'architecte représente un véritable enjeu pour l'avenir de notre société.

P.A. : Yves Dauge a récemment décrit, dans un rapport validé par le Sénat, la situation très inquiétante des architectes dans la société française. Quelles sont les réponses que vous pensez pouvoir apporter à cette situation ?

J. A. : Je partage son analyse et considère effectivement que le rôle des architectes est prépondérant alors que paradoxalement leurs compétences sont sous-employées. Je souhaite mobiliser leurs savoir-faire dans le cadre d'une politique de commande publique renouvelée, favorisant leur implication et intégrant la notion de coût global, au stade de la programmation architecturale et urbaine, de la maîtrise d'œuvre et en suscitant des partenariats divers en matière de recherche et de formation professionnelle. Nous examinons d'ailleurs actuellement, ensemble, des propositions dans le domaine de la formation continue qui devraient contribuer à la fois à l'amélioration de notre cadre de vie et des conditions d'exercice des métiers de l'aménagement de l'espace. ■

La vie des régions

Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur

Lors de son assemblée générale du 25 mars 2005, le SACA a élu les nouveaux membres du conseil et son nouveau président.

Président : Bernard Heams

Vice-présidents : Frédéric-Paul Goux, Olivier Tampon Lajarriette, Martin Roch

Secrétaire général : Yann Dussourd

Secrétaire adjoint : Fanny Rognone

Trésorier : Didier Babel

Conseillers : René Dalmasso, Jean-Philippe Cabane, Claude Tartar, Georges Dikansky, Michel Benaim

Syndicat des Architectes du Rhône

À la suite de l'assemblée générale du 17 janvier dernier, le nouveau bureau du syndicat du Rhône est composé de :

Président : Daniel Cognault

Vice-présidents : François Machecourt, Michel Jarleton

Secrétaire générale : Isabelle Dumas-Barnoud

Trésorier : Christophe Chomel

UA 92 - Syndicat des architectes des Hauts-de-Seine

Lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005, le bureau de l'UA 92 a été réélu à l'unanimité :

Président : Patrick Tauzin

Vice-présidents : Hugues Bosom, Bernard-Jacques André

Secrétaire : Dorine Mikol

Trésorier : Antoine Prime

Membres du bureau : Christine Daguisé, Philippe Catt

La "maison" - la passion des Français

Dans un contexte marqué par beaucoup d'évolutions sociologiques et de nombreuses incertitudes économiques, la maison (et plus généralement l'habitat) est perçue par les Français comme un véritable espace de vie, un refuge face au stress quotidien, mais aussi un lieu de loisirs et d'épanouissement.



Cette tendance se vérifie chaque année. Pourtant ce véritable engouement ne permet pas aux architectes d'intervenir de manière significative alors que les exigences des Français ont évolué de la simple satisfaction d'un confort de base à un besoin réel de "mieux vivre". Nouvelles fonctionnalités, lieux de partage, ouverture sur l'extérieur, nouvelles technologies, confort sensoriel (lumière, ambiance, température), découvertes d'espaces et matières nouvelles...

Ces différents facteurs offrent de fortes opportunités aux architectes de réussir sur ce marché.

Et leur intervention fait rêver les Français qui expriment leurs attentes d'un habitat différent.

Mais s'il séduit, l'architecte ne rassure pas encore car il semble inaccessible. Surtout la forme que les Français plébiscitent est celle du contrat de construction à prix et délais convenus, encadré par la loi du 19 décembre 1990 qui prévoit le plus de garanties :

Un interlocuteur unique et pas de nombreux marchés de travaux, un délai de réflexion de 7 jours, un contrat contrôlé par le prêteur, la connaissance du coût total et définitif, une garantie de remboursement, une révision du prix encadrée, des paiements réglementés, une garantie de livraison dite d'achèvement aux prix et délais convenus en protection contre toute défaillance.

Qui achèterait dans le monde d'aujourd'hui, un bien qui l'engagerait pour 20 ans sans garantie ? De moins en moins d'habitants et ils l'expriment par leur choix.

20 ans c'est aussi le nombre d'années d'expérience du Groupe Architecteurs qui a montré que cette voie était accessible aux architectes.

Le Groupe Architecteurs choisit aussi d'accompagner ses clients avec beaucoup de services associés et de présence sur le terrain.

C'est sans aucun doute une des occasions majeures ouvertes à la profession pour reconquérir une part de ce marché, au-delà de quelques clients éclairés et de ses propres relations, et pour faire progresser dans ce domaine la qualité architecturale, les préoccupations environnementales et participer à mieux gérer une partie de notre territoire. ■

Jean-Pierre Bosquet

Président de la Compagnie des Architecteurs

Archilink PRO, à suivre...

Au-delà de son efficacité syndicale fondamentale, Archilink propose à tous les architectes de France des outils de travail de très grandes valeurs ajoutées, essentiels pour les professionnels d'aujourd'hui et rassemblés sur un seul support : ArchilinkPRO, pour un coût modique de 30 € par mois (10 € pour les syndiqués). Démonstration par la découverte de 10 fonctions intégrées à cet outil.

LA VIE SYNDICALE



Nom de domaine : un nom de domaine personnel pour chacun, qui permet de recevoir et d'envoyer depuis son compte Archilink des mails marqués de son nom propre de type : **mon_nom@mon_agence.com**

Site web simplifié : sur ce même nom (**www.mon_agence.com**), publication immédiate d'un site web préformaté composé de toutes les pages souhaitées par simple copier + coller vers des documents archilink immédiatement traduits au format du web : de l'html sans souci.

Dossiers en ligne : son site permet de créer des dossiers de publication confidentiels pour mettre à disposition ce que l'on veut, quand on veut, et à qui on veut. Il suffit de créer un dossier (par menu Fichier/Nouveau Dossier), de donner un nom (ex : essai) et de faire connaître alors son adresse aux seules personnes intéressées : **www.mon_agence.com/essai**.



Albums photos : dans cet usage la publication d'album photos devient ainsi très abordable : le fabriquer automatiquement par les fonctions dédiées de Photoshop®, iPhoto®, etc et le glisser + déposer dans son espace web sur un nom choisi (ex : photo). Il est alors publié pour le monde entier à qui l'on donne l'adresse de type **www.mon_agence.com/photo**.



Trois Batibox : elles sont disponibles pour les projets partagés. Avec les fonctions précédentes de simple diffusion disponibles, elles prennent tout leur sens quand il existe d'autres partenaires à identifier. Il s'agit en effet de véritables espaces de travail collaboratif où chacun peut écrire, lire, répondre, charger... en toute traçabilité.



Sauvegarde : un espace de sauvegarde en ligne est destiné à préserver des documents hors de son agence avec toutes les garanties de cette exportation : duplication immédiate en miroir et sauvegarde hebdomadaire hors de la salle blanche des serveurs d'Archilink.



Web conférence : les abonnés à Archilink PRO reçoivent une identification de Web Conférence via AIM sur PC et iChat sur Mac : vidéo conférence en ligne et/ou communication téléphonique gratuite. Archilink dispose aussi d'un espace chat direct intégrant aussi des messages sonores à enregistrer immédiatement, ainsi que l'échange de fichiers partagés en direct.



Espaces sans limite : la boîte de courriel, comme son site web ou son espace de sauvegarde sont ILLIMITÉS en taille : cela n'existe nulle part ! et c'est pourtant essentiel pour travailler sans contrainte.



Toutes les options rêvées : de nombreux paramètres et préférences permettent de TOUT faire : gérer son courriel avec outlook (compte POP3 et SMTP en "mail.archilink.com"), faire suivre, répondre automatiquement, connaître l'historique des messages, télécharger des comptes mails externes, synchroniser son carnet d'adresses, son agenda, ses mémos, enregistrer des signets...



La première classe : si toutes les fonctions sont accessibles depuis n'importe quel navigateur et depuis n'importe quelle borne internet du monde (munis juste de son identifiant et mot de passe), on notera que l'utilisation du navigateur FirstClass® transmis avec Archilink est d'une efficacité redoutable, rendant son bureau en ligne aussi simple et maniable que son bureau local.



Cet outil est sans concurrent sur le marché, par ses fonctionnalités et ses qualités bien sûr, mais peut-être et surtout parce qu'il est le fruit d'une organisation professionnelle, qui sait comprendre mieux que quiconque ce qui est utile à soi-même. Il suffit de se donner quelques moyens collectivement pour monter un outil qui surpasse sur bien des aspects ce que peut proposer une structure commerciale externe. Et même si notre ordre essaye de s'inspirer de ce succès, il garde quelques années de retard et le redoutable handicap (!) d'être une organisation sous contrôle d'État et à adhésion obligatoire. ■

Emmanuel Petit

Président Club Archi Info
Vice-président de l'UNSFA en charge des MPIC
(Meilleures Pratiques de l'Informations
et de la Communication)

Par qui ? Pour qui ? Combien ?

Archilink est réalisé et administré par le Club Informatique de l'UNSFA, association loi 1901 à but non lucratif et à adhésion libre. Archilink PRO est proposé à tous les architectes de France pour un abonnement sans contrainte, complet et bon marché de 30 €/mois. Les architectes syndiqués déjà connectés au réseau par leur cotisation à l'UNSFA, bénéficient d'un tarif avantageux de 10 €/mois. Conditions et bulletins disponibles sur **www.archilink.com/abonner**

36^e Congrès de l' *Unifa* 6, 7 et 8 octobre 2005



SOCIÉTÉ :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

Merci de bien vouloir remplir une fiche (ou photocopie) par personne

Inscription congrès, tarifs pour les 3 jours

- | | | |
|--|-------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Inscription au Congrès | 270 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Jeune inscrit (copie inscription au tableau de l'ordre – 5ans) | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Étudiant (copie carte d'étudiant) | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Accompagnant | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Soirée d'ouverture Jeudi 6 octobre 2005 à 20 h 30 | 80 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Soirée "Prescrire et Partenaires" Vendredi 7 octobre 2005 à 20 h 30 | 35 € TTC : | € |

Montant total : €

Signature et/ou cachet



Inscription aux ateliers de formation : Pour bénéficier de la prise en charge du FIF-PL, cochez 3 ateliers obligatoires.

L'inscription "3 jours" au congrès s'inscrit dans le cadre de la politique de l'UNSAFA de promotion de la formation continue volontaire des architectes. Elle fait l'objet d'une prise en charge, pour les architectes libéraux cotisants au FIF-PL, de 225 € TTC pour les 200 premiers inscrits éligibles au FIF-PL. Pour être éligible : ne pas avoir utilisé son crédit formation sur l'année 2005, joindre au présent bulletin d'inscription l'attestation de paiement des cotisations à l'URSAFF et participer à au moins 3 ateliers. Une attestation de présence aux ateliers de formation du congrès des jeudi et vendredi permettra le remboursement de 225 € TTC. Les architectes salariés ne peuvent pas bénéficier de cette prise en charge.

- Je souhaite bénéficier de la prise en charge FIF-PL Je ne souhaite pas bénéficier de la prise en charge FIF-PL

Vendredi 7 octobre :

ateliers de formation de 9h00 à 11h00

- 1 – Démarrage de carrière pour un jeune architecte
- 2 – Management de l'agence et qualité
- 3 – MPIC - Mieux pratiquer les outils numériques

atelier de formation de 11h30 à 13h00 (plénière)

- 4 – Cohésion sociale et architecture :
la requalification urbaine - attentes et exigences

Vendredi 7 octobre :

atelier de formation de 14h30 à 16h30 (plénière)

- 5 - Cohésion sociale et architecture :
la requalification urbaine - propositions des Architectes

ateliers de formation de 17h00 à 19h00

- 6 – Accessibilité et handicap
- 7 – Développement durable, coût global et HQE
- 8 – Gestion financière et patrimoniale de l'agence d'architecture
- 9 – MPIC – Prospectives et débats

Pour vous inscrire, complétez ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de UNSFA

Et à retourner à UNSFA - service congrès – 26 boulevard Raspail 75007 Paris

Renseignements : Tél : 01 45 44 58 45 - Fax : 01 45 44 93 68 - E-mail : unsfa@archilink.com

Prise en compte du handicap : nouvelle Loi ! Nouveau regard ?

La grande loi pour "l'égalité des droits et des chances pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées" a été promulguée par le Président de la République le 11 février 2005. Un texte qui réforme en profondeur la politique du handicap en France. Un important travail réglementaire est lancé (préparation des décrets) et un des principaux axes de réflexion développés porte sur la qualité d'usage du cadre bâti et l'objectif de résultat que les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre seront dans l'obligation d'atteindre.



Nadia Sahmi, le chanteur Gilbert Montagné et Philippe Roux lors des États généraux du handicap à l'UNESCO.

La particularité de cette loi est d'élargir, par rapport à la loi de 1975, la prise en compte du handicap à tous les types de handicaps, et d'élargir le champ d'application, comme l'illustre la modification de l'article L. 111-7 du code de la construction et de l'habitation : "Art. L. 111-7. - Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations **soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap**, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminés aux articles L. 111-7-1 à L. 111-7-3. Ces dispositions ne sont pas obligatoires pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre usage." Vous pouvez d'ores et déjà méditer sur les implications au niveau du bâti de ces nouvelles exigences.

L'article 41 précise les délais de mise en conformité pour l'ensemble des installations, à titre d'exemple pour les ERP, il est de 10 ans : **"Les établissements recevant du public existants devront répondre à ces exigences dans un délai, fixé par décret en Conseil d'État,**

qui pourra varier par type et catégorie d'établissement, sans excéder dix ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées."

Lors des états généraux du handicap à l'UNESCO, il a été fortement question de formation, cette dernière s'imposant comme la meilleure solution pour que tous les professionnels du cadre de vie soient sensibilisés et avertis.

Il est à signaler que le GEPA va donner aux architectes les moyens de se former et de relever le challenge afin qu'au-delà la formation initiale rendue obligatoire par la loi, chacun ait la possibilité de répondre aux attentes des usagers, quels qu'ils soient. Car il faudra que les architectes fassent preuve de compétence s'ils ne veulent voir naître un nouveau métier type "coordinateur accessibilité", et il y a danger car cette éventualité a déjà été évoquée dans les couloirs...

La formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées est donc rendue obligatoire par la loi, dans la formation initiale des architectes et des professionnels du cadre bâti.

Or le délai pour la mise en conformité des ERP est de 10 ans ! Il y a donc urgence à ce que les architectes se forment.

Un programme de formation continue est en cours d'élaboration au GEPA, il sera disponible dès la parution des décrets d'application.

Vous pourrez trouver le détail de cette formation, dès septembre sur le site du GEPA, qui comme vous pourrez le constater a subi une "légère" refonte.

www.formation-architecte.com

L'atelier n°4 traitera du sujet à l'occasion de notre prochain congrès à Paris, les 6, 7 et 8 octobre 2005.

Je tiens à remercier Nadia Sahmi, Philippe Delequeuche et Patrice Bailly qui s'investissent avec force dans ce dossier. ■

Philippe Roux
Président du GEPA

Dernières minutes...

Ce jeudi 16 juin, le Président du GEPA, Philippe Roux et Daniel Cognault, Président du SAR (Syndicat des Architectes du Rhône), accompagnés de Nadia Sahmi, ont rencontré Marie-Odile Novelli, vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre de leur projet de sensibilisation aux questions du handicap.

Cette réunion avait pour but d'envisager une suite opérationnelle au DVD interactif réalisé par la région sur le sujet, en créant les outils d'accompagnement indispensables à une bonne compréhension de la loi et notamment les formations à mettre en place. Assistait également à cette réunion Régis Herbin, directeur du CRIDEV et président du CAPT.

Une charte de partenariat devrait prochainement être signée devant la presse entre le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'UNSAFA, le GEPA et le CAPT, à laquelle sera associé le Conseil régional de l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes, concrétisant ainsi la forte implication de la profession en matière de qualité d'usage.

Le contrat de collaborateur libéral : projet en bonne voie

Bonne nouvelle, le projet de loi en faveur des Petites et Moyennes Entreprises élaboré par l'ancien ministre aux PME et aux professions libérales, Christian Jacob, va bien suivre son cours malgré le changement de Gouvernement, son examen a d'ailleurs débuté le 13 juin au Sénat. Parmi ses dispositions, figure le contrat de collaboration libérale, tant réclamé par les entreprises libérales. Ce contrat dont l'objectif est d'initier les jeunes professionnels libéraux à l'exercice libéral en les préparant à une installation future, devrait aussi permettre de répondre aux difficultés des professionnels installés à trouver un successeur ou un associé.

De nombreuses professions libérales expriment de longue date, le besoin de voir reconnu un **nouveau mode d'exercice libéral**, qui leur permette de recruter un collaborateur non salarié et favorise l'insertion des jeunes professionnels.

Une sorte de contrat de collaboration libérale est déjà connue par les professions d'avocats, de chirurgiens dentistes, et des professions du secteur paramédical. Chez les architectes, on parlait jusqu'ici de rétrocession d'honoraires. Cependant l'utilisation de ces contrats était entourée d'une certaine insécurité juridique.

Certains professionnels qui reversaient des montants fixes d'honoraires ont dû faire face à des requalifications en **contrat de travailleurs salariés** par les Urssaf avec les pénalités que cela comporte (notion de salaire déguisé). Le jeune professionnel, étant selon eux subordonné au praticien installé, alors même qu'il est régulièrement immatriculé aux régimes des travailleurs non salariés. Les parties sont alors soumises aux charges sociales patronales et salariales.

Les services fiscaux quant à eux analysent ce type de contrat comme une mise à disposition de clientèle et de matériels. Il s'agit pour eux, **d'un contrat de louages de services** rendant les parties redevables de la TVA sur la rétrocession d'honoraires qui rémunère cette collaboration.

Une clarification législative était absolument nécessaire. **Ce que propose aujourd'hui l'article 15 du projet de loi en faveur des PME relatif au contrat de collaborateur libéral.**

En donnant une base légale claire au contrat de collaboration libérale, par la définition de critères permettant de le définir et de l'encadrer, il pourra enfin être mis un terme à cette insécurité juridique qui freine considérablement le développement de ce type de collaboration.

Les jeunes architectes qui ont le projet de s'installer peuvent difficilement le faire d'emblée et éprouvent le besoin d'acquérir une expérience au contact d'un professionnel déjà installé. À l'heure actuelle, le jeune architecte commence par être salarié. Par le salariat, il peut acquérir une expérience pratique, mais ne se forme pas à la gestion d'une entreprise libérale. Il devra donc s'installer par la suite sans aucune connaissance, ni expérience pratique d'ordre fiscal, comptable ou administratif, tant nécessaires au professionnel indépendant ; ces questions n'étant malheureusement pas abordées lors des études.

Le contrat de collaborateur libéral pourra "mettre le pied à l'étrier" des jeunes architectes grâce à une formation continue en équipe et une prise de responsabilité précoce associée à une mise à disposition de moyens. Préparer les jeunes à une installation ultérieure sans avoir d'emblée à investir lourdement dans une entreprise et promouvoir le statut de professionnel libéral sont quelques uns de ses aspects.

Le contrat de collaborateur répond également aux besoins de développement et de pérennité des entreprises libérales. En effet, si le jeune collaborateur a vocation à s'installer,

il pourra également s'affirmer comme le successeur potentiel d'un architecte en fin de carrière ou intégrer comme associé la structure qui l'a formé, soit encore s'installer dans un autre cabinet.

Le contrat de collaborateur est donc un outil au service des jeunes, un moyen de développement des entreprises libérales mais aussi un moyen de répondre aux difficultés qu'éprouvent de nombreux professionnels de trouver un successeur, tout particulièrement en province. Ce contrat peut également répondre aux difficultés qu'éprouvent les architectes, à concilier CCN, Code du travail et la vie d'une agence.

Parmi les critères déterminant le contrat de collaboration libérale, le projet de loi prévoit :

- **La possibilité de se constituer une clientèle personnelle.** Cela signifie que le collaborateur pourra avoir, au sein de la clientèle, des clients qui souhaitent le consulter de façon préférentielle. Néanmoins, l'installation d'un collaborateur pourra être encadrée par le Code de déontologie, comme ce serait le cas pour un ex-associé ou un salarié.
- **L'absence de lien de subordination** Il permet de différencier l'exercice libéral du salariat. Le contrat induit une collaboration entre deux professionnels qui exercent leur profession en toute indépendance dans l'exercice de leur art. Il établit une relation d'apports mutuels : le professionnel en place apporte à la fois son expérience, à travers une sorte de "tutorat", et ses connaissances dans

le domaine de la gestion de l'entreprise ; le collaborateur libéral apporte des connaissances théoriques nouvelles.

- **Un écrit dans le respect des règles de la profession** : l'engagement devra préciser la durée du contrat, les conditions de son renouvellement éventuel, les conditions et les modalités de sa rupture, et les modalités de la rémunération.
- **Le collaborateur s'assurera en responsabilité civile professionnelle**. En ce qui concerne la rémunération du jeune collaborateur, elle devra tenir compte du fait que celui-ci assumera les charges

propres d'un professionnel indépendant (cotisations sociales, inscriptions à l'ordre, assurances personnelles...).

Ces différentes caractéristiques du contrat de collaborateur devront toutefois être parfaitement précisées dans le décret d'application, pour lequel l'UNSAFA sera consultée et fera preuve de la plus grande vigilance afin de conserver à ce nouveau mode d'exercice son intérêt et sa souplesse.

Ce projet de loi sur le collaborateur libéral a pu voir le jour grâce aux travaux réalisés depuis deux ans par la Commission Nationale

de Concertation des Professions Libérales (CNC-PL), commission dont les membres des organisations syndicales sont désignés par l'UNAPL et à laquelle participe l'UNSAFA. La réussite de ce travail tient également aux interventions continues de l'UNAPL et de l'UNSAFA pour soutenir ce projet. Ainsi notre profession, qui souhaite promouvoir chez les jeunes architectes le choix de l'exercice libéral et de son état d'esprit, en aura enfin l'opportunité. ■

Patrick Julien
Juriste Unsa-social

L'UNSAFA considère que les mesures annoncées par le Gouvernement pour faciliter l'emploi dans les TPE vont dans le bon sens, celui de la souplesse et de la simplification. Par ailleurs l'UNSAFA s'est rapprochée des services de l'ANPE et de l'APEC afin d'améliorer leur connaissance des entreprises d'architecture et de faciliter la rencontre de l'offre et de la demande en matière d'emploi.



Un nouveau service d'aide au recrutement pour les architectes de Paris : ANPE STENDHAL (75)

Une équipe de 7 conseillers spécialisés dans l'ingénierie du recrutement pour le secteur de l'Architecture est à la disposition des professionnels.

Plusieurs centaines d'entreprises d'architecture ont déjà accordé leur confiance à cette agence ANPE spécialisée, pour recruter une secrétaire technique, un dessinateur-projeteur, un architecte, un coordinateur de travaux ou tout autre profil spécifique.

Par ailleurs, les architectes peuvent également bénéficier de mesures pour favoriser l'emploi. En effet selon certaines conditions, l'embauche d'un demandeur d'emploi permet de percevoir une aide financière mensuelle allant jusqu'à 47 % du smic.

Il existe, de plus, des dispositifs visant à former et évaluer gratuitement un futur salarié avant son embauche effective. Enfin, l'ANPE est entrée dans la dynamique de la e-administration, puisqu'il est possible pour tout employeur (avec son numéro Siret) de déposer une offre d'emploi en ligne sur www.anpe.fr et trouver un candidat très rapidement, et cela gratuitement.

Pour plus d'informations :

ANPE Stendhal,
Équipe Architecture,
10 rue des prairies
75020 Paris,
Tél. : 01 43 15 12 20
Fax : 01 43 66 40 57
E-mail : ale.stendhal@anpe.fr



L'Apec, à votre service

L'Apec intervient auprès des entreprises selon deux axes complémentaires : la recherche de compétences et la gestion du capital humain.

L'Apec propose aux dirigeants de PME des solutions personnalisées pour les aider à définir et mettre en œuvre leur stratégie de recrutement de cadres. Elle met, à disposition des recruteurs, des moyens de communication parmi les plus puissants du marché : apec.fr, le site d'emploi le plus consulté par les cadres avec plus de 80 000 connexions par jour ; l'hebdomadaire Courrier Cadres, lu chaque semaine par plus de 400 000 cadres et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Plus de 500 professionnels du recrutement répartis dans les 45 centres Apec sont au service des entreprises qui souhaitent bénéficier de l'expertise d'un professionnel dans le cadre du préfinancement (cotisations patronales) pour bien définir leur besoin de recrutement et les profils recherchés, concevoir l'offre et la communiquer, présélectionner les candidatures, etc.

L'Apec propose également des formations pour permettre aux opérationnels et dirigeants de PME de maîtriser les différentes étapes du recrutement.

Enfin, l'Apec propose une gamme de services mobilité pour faire évoluer les compétences de l'entreprise et les mettre en phase avec sa stratégie de développement.

Contact :

Michel Deguille, Chargé d'Affaires
Tél. : 01 55 82 47 20 - Fax : 01 43 63 20 16
E-mail : michel.deguille@apec.fr

Public - privé : concurrence loyale ou déloyale ?

Avis important du Conseil de la concurrence

Les professionnels privés doivent être vigilants à l'égard des services ou établissements publics susceptibles d'être concurrents sur les mêmes marchés de prestations de services, puisqu'en général, les opérateurs publics ne supportent pas les mêmes charges, ne sont pas exposés aux mêmes risques financiers et ne sont pas soumis aux mêmes obligations d'assurance.

Certains peuvent même user de leurs prérogatives de puissance publique ou bénéficier de financement indirect.



C'est la raison pour laquelle l'UNSA a participé à la création d'un **"Observatoire de la concurrence public-privé"** avec neuf autres organisations professionnelles¹.

L'une d'entre elles, la Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers bois (CNIÉFEB), a saisi le Conseil de la concurrence d'une demande d'avis sur les modalités d'intervention de l'ONF, des CRPF ou des DDAF².

Le 31 mars 2005, le Conseil de la concurrence a émis un avis (n°05-A-06) rappelant à l'ordre ces services. Pour donner envie de lire le texte complet (www.conseil-concurrence.fr), en voici quelques extraits :

"L'intervention de l'État devrait plutôt consister à inciter les propriétaires privés à entretenir leurs forêts qu'à intervenir lui-même à la place d'un agent économique qui n'est pas défaillant."

"Un service public administratif n'a pas vocation à effectuer une prestation à caractère marchand alors qu'il n'y a pas carence de l'initiative privée, sauf à justifier d'un lien étroit et nécessaire avec son activité de service public d'intérêt général, comme par exemple la lutte contre les incendies de forêts dans le sud de la France."

"Une étanchéité totale doit exister entre - les activités de gestion et de contrôle des aides publiques, - et les activités marchandes."

"Les prix pratiqués doivent, en tout état de cause, couvrir l'ensemble des coûts affichés par une comptabilité de type analytique excluant l'utilisation de toute subvention croisée." ■

[1] Organisations professionnelles ayant créé l'OCPP : CEAFI, CICE, CNIÉFEB, FFP, SYGAM, SYNTEC-INGÉNIERIE, UNAPOC, UNGE, UNSFA, UNTEC

[2] ONF : Office national des forêts ; CRPF : Centres régionaux de la propriété forestière ; DDAF : Directions départementales de l'agriculture et de la forêt

L'Art de réaliser Votre Architecture...

...& la Matière

pour rester Maître de Votre Architecture.

Votre Matière Première, le Groupe Architecteurs :

- 20 ans d'expertise du métier d'architecte-contractant général
- un calendrier rythmé de rencontres et de formations
- des contacts générés par la communication nationale
- des projets torts partagés
- une solidarité entre membres
- un accompagnement permettant de rompre tout isolement
- un réseau de compétences externes au service de chacun

pour nous rejoindre,
ou pour recevoir le livre « Architecture des Architecteurs », appelez le :

01 55 37 17 00
www.architecteurs.fr

L'Art & la Matière

Comptabilité analytique : pourquoi et comment ?

Les architectes exercent le plus souvent sous forme de petites entreprises ne disposant pas des cadres issus des grandes écoles de commerce qui leur apporteraient des compétences de management. Les architectes doivent donc acquérir eux-mêmes cette capacité de gérer sagement leur entreprise, en toute clairvoyance. Les complexités du métier imposent aux architectes de se doter d'outils internes performants pour assumer leurs fonctions de conseil, de créateur et de maître d'œuvre : mais ils auraient tort d'omettre de mettre en place les outils de management de leur propre structure.

L'UNSFA développe depuis plusieurs décennies une dynamique d'information-formation sur la "démarche qualité" et particulièrement sur la gestion des coûts de l'entreprise d'architecture. La "démarche qualité" ne prétend pas accroître le talent ; c'est un processus de clarification et d'amélioration continue des tâches qui est au service du talent. C'est pourquoi l'UNSFA a eu l'initiative et a participé à la mise au point du référentiel "MPROArchitecte". Cette "démarche qualité" adaptée à notre profession prévoit, à son chapitre 9, que l'entreprise doit savoir gérer ses propres coûts.

De nombreuses méthodes de comptabilité analytique existent. Certaines, issues des mécanismes comptables industriels, sont inadaptées ou sont trop lourdes pour nos activités.

Notre profession a ses spécificités qui justifient la mise au point d'un système comptable bien adapté à nos besoins.

Quels sont les besoins de nos agences ?

Tout d'abord la connaissance : • le premier impératif est de connaître le prix de revient des prestations que l'on exécute, • cette connaissance permet de jauger la situation financière des missions en cours, • elle permet de déterminer finalement les profits ou les pertes des missions achevées.

Ensuite la possibilité de prévoir : • calculer le chiffre d'affaires minimum (point mort) compte tenu des charges fixes d'exploitation, • évaluer, tout au long de l'exercice, les recettes nécessaires pour faire face aux charges fixes et aux charges variables.

Enfin la capacité de conclure des contrats raisonnés en mettant en place un système d'évaluation des coûts probables des futures missions : il constitue un formidable outil de justification du prix demandé à un client lors de la négociation d'un contrat.

Au 36^e congrès de l'UNSFA (Paris, Cirque d'hiver, 6, 7 et 8 octobre 2005), à l'atelier 2 (vendredi 7), avant une information et un échange sur la "convention collective des architectes", une méthode simple et accessible de comptabilité analytique sera exposée et discutée.

La méthode présentée est un outil ouvert adaptable aux spécificités de chaque entreprise. Elle permet de gérer au quotidien les temps et les coûts des affaires en cours, mais aussi les charges et la trésorerie de l'entreprise toute entière.

Son coût est limité au juste nécessaire.

La méthode permet de fixer les prix de revient et les prix de vente horaires ou journaliers de la matière grise. Il est possible de choisir le calcul d'un prix moyen d'intervenant ou au contraire de prix différenciés par catégorie d'intervenants.

La méthode repose sur l'analyse :

- des temps d'activité de chaque acteur (y compris les "patrons"),
- des éléments constitutifs de leur coût,
- et des autres charges fixes et variables de l'entreprise.

Le seul conseil que l'on puisse donner tout de suite aux confrères est qu'ils s'habituent à remplir des feuilles d'heures s'ils ne le font pas déjà.

Les avantages de disposer d'un tel outil sont multiples, comme cela a été écrit ci-dessus. Revenons sur la question de la négociation d'un contrat : la discussion est beaucoup plus concrète si elle est engagée sur la base de temps à passer plutôt que sur la base d'un taux appliqué à un montant de travaux mal défini.

Si le maître de l'ouvrage souhaite une réduction des honoraires, il faut lui

demander où il souhaite que l'on passe moins de temps !

Si l'architecte accepte un "rabais commercial", il doit en mesurer tout de suite les conséquences pour la rentabilité de son entreprise.

De plus, quand la mission est engagée et que le maître d'ouvrage doit modifier son programme ou certaines conditions d'exécution, la négociation du surcoût résultant des prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre est plus aisée si le contrat comporte en annexe les prix unitaires des temps consacrés à l'exécution de la mission. Nous vous rappelons d'ailleurs que c'est l'UNSFA qui a eu l'initiative de faire compléter l'article 2 de la loi MOP (ordonnance 85-704 du 17/06/2004) : *"Les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle sont prises en compte par voie d'avenant."*

L'évocation dans le présent numéro de l'un des sujets qui seront traités lors du Congrès annuel des architectes montre que celui-ci est l'occasion pour les confrères de s'enrichir mutuellement de leurs expériences et de leurs savoirs. Il convient de rappeler que les ateliers du congrès sont de véritables formations reconnues comme telles par le FIF-PL.

En conclusion, il faut dire que la qualité de l'architecture conçue par nos agences n'est pas le produit direct d'une gestion rigoureuse, mais un management de qualité est le socle sur lequel la démarche de conception peut s'épanouir ; il est aussi la condition nécessaire de la pérennité de l'entreprise. Quand le rationnel est sérieusement structuré, le sensible et la création sont libérés. ■

Alain Masson
UNSFA social

Syndicat
DE L'Architecture



Unsfa
L'Union des Architectes

"Paru dans *Le Monde*
du 16 juin 2005"

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la Culture, aux écoles et aux étudiants en architecture

Paris, le 13 juin 2005

Devant la difficulté croissante pour les jeunes diplômés à s'insérer dans la vie professionnelle, nous avons toujours affirmé notre soutien au projet d'une réforme de l'enseignement de l'architecture, issue des accords de Bologne.

Forts des exemples étrangers, nous pensons que c'est aux architectes eux-mêmes qu'il revient d'accompagner les évolutions du cadre de vie en renforçant les compétences des jeunes diplômés après leur formation initiale de cinq ans.

Depuis trois ans, nous n'avons cessé de faire des propositions en ce sens à partir de quelques principes simples :

- Une immersion dans la vie active par une formation en alternance d'une durée significative, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation permettant l'acquisition du savoir-faire nécessaire à la conduite et à la réussite du projet d'architecture.
- Le suivi par le jeune diplômé d'un "carnet de bord" lui permettant d'organiser son temps et de maîtriser tous les volets de la fonction de l'architecte en vue de mesurer les responsabilités qu'elles impliquent.
- Une organisation souple, un encadrement et une validation conjointe de ces acquis par les écoles et la profession.
- Un dispositif économique tel, que les jeunes diplômés reçoivent une rémunération satisfaisante et que les professionnels comme les écoles puissent effectivement consacrer le temps nécessaire à cet accompagnement.

Aux étudiants nous disons qu'ils ont tout à gagner de ce partenariat enseignement - profession.

C'est la voie d'une clarification de la pédagogie des écoles.

C'est la garantie apportée, aux citoyens comme aux décideurs, d'un haut niveau de compétence professionnelle tout au long du projet d'architecture, de l'idée initiale à la réalisation.

C'est le chemin pour renforcer, entre les différentes générations de praticiens, les liens qui pérennisent une culture, une fonction et un métier.

Les professionnels de l'architecture que nous sommes et que nous représentons, n'ont pas l'intention cachée d'une mainmise sur l'enseignement. Ils entendent simplement proposer aux jeunes diplômés, un parcours qui leur offre toutes les chances de réussite dans l'exercice d'un art difficile. Ils veulent donner à ce métier qu'ils aiment une lisibilité sur le long terme et favoriser ainsi le plein emploi.

La Direction de l'architecture, dans un simulacre de concertation n'a jamais voulu nous entendre, déconsidérant d'emblée nos propositions.

Qui plus est, la mise en application de la réforme précède la publication des textes.

Pour tout cela, et parce que nous croyons à l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre après le Master, les conditions d'une professionnalisation efficace, nous sommes contraints, Monsieur le Ministre, de vous interpeller une dernière fois.

Il est évident que si cette adresse ne recevait aucun écho, nous serions amenés à nous retirer d'un processus qui ne proposerait aux étudiants qu'un marché de dupes, basé sur une formation raccourcie, amoindrie et dépassée face aux enjeux environnementaux et urbains auxquels l'Europe est confrontée.

Patrick Colombier
Président du Syndicat
de l'Architecture
1, rue du Groupe Manoukian
75020 Paris

Jean-François Susini
Président du Conseil National
de l'Ordre des Architectes
9, rue Borromée
75015 Paris

François Pélegrin
Président de l'Union Nationale
des Syndicats Français d'Architectes
26, boulevard Raspail
75007 Paris

Position de l'UNSFA par rapport à la certification HQE®

(Suite au débat du CNU du 26/05/05)

Les architectes doivent continuer à affirmer leur rôle social, culturel, environnemental, urbanistique, esthétique, technique, économique... et rappeler que c'est la justesse de leur conception qui permet d'inscrire les projets dans les principes du développement durable.

Alors pourquoi labelliser, certifier, quantifier ?

Tout simplement parce que les citoyens, les consommateurs, les usagers ne font plus spontanément confiance aux professionnels, même qualifiés, car ils ont à plusieurs reprises déjoué leur confiance :

- le secteur de la santé a failli avec le sang contaminé ;
- le secteur de l'agriculture a failli avec la vache folle ;
- le secteur de la construction a failli avec l'amiante.

Lorsque nous achetons une voiture, nous voulons tout connaître de ses caractéristiques, de ses performances et exigeons des garanties. Acceptons qu'il en soit de même pour le secteur immobilier.

Il appartient aux architectes d'expliquer la différence entre le simple service à l'utilisateur et le service à l'ensemble des citoyens : l'intérêt public.

Les certifications sont dans une certaine mesure des moyens de garantie, de contrôle, de précaution, destinés à les rassurer.

À propos de la certification environnementale

Elle répond à une attente des maîtres d'ouvrage financeurs qui recherchent la marque de la reconnaissance de leurs efforts mais elle les oblige en contre-partie à être vertueux. C'est là le principal intérêt. Cet engagement spécifique doit leur être propre et ne saurait être délégué à d'autres intervenants.

C'est l'occasion pour eux de justifier le choix du mieux-disant car un projet certifié coûtera sans doute plus cher en investissement (programmation, conception, construction) mais sera plus économique sur le long terme (maintenance, exploitation), c'est le principe du coût global.

Le principe de la démarche environnementale est bon pour la planète (ressources préservées), bon pour la société (économie globale de gestion), bon pour le client, maître d'ouvrage (qui voit ses efforts reconnus), bon pour l'utilisateur (confort d'usage, économie de gestion, d'entretien...), bon pour la qualité durable (plus d'investissements dans l'architecture et les travaux).

Ce principe peut devenir mauvais s'il est détourné de son objet vertueux au profit d'opérateurs qui voient là seulement un nouveau marché juteux.

À propos des référentiels (HQE®, notamment)

Il nous faut toutefois exercer un œil critique sur les référentiels sur lesquels la demande s'appuie. Comme le fait l'UNSFA depuis plusieurs années au sein de l'Association HQE, de QUALITEL, du CSTB, de l'AFNOR, de l'AFAQ, AQC...

Ces référentiels ne doivent pas constituer des freins à la créativité ni à l'innovation. Ils doivent être choisis par les professionnels et non subis.

Le travail au sein de l'ASSOCIATION HQE consiste à élaborer un langage commun pour tous les professionnels. Le dictionnaire forge-t-il le discours ou est-il l'outil indispensable du langage commun ?

Que conteste-t-on dans la HQE® ? Le concept, le langage, les réponses, l'évaluation, l'évaluateur, les acteurs ?

À propos de l'évaluation

Elle est établie par un tiers, un auditeur (indépendant des acteurs liés à l'opération). Le système d'évaluation permet de vérifier d'abord l'existence d'un système

de management environnemental du projet où chaque acteur s'engage à bien faire son travail.

C'est toute l'originalité de l'approche française par rapport à celles des autres pays. L'architecte est le seul concepteur capable de prendre en charge simultanément tous les objectifs assignés au futur ouvrage, compte tenu de toutes les données et contraintes de l'opération, d'en établir la hiérarchisation avec son client, et au terme de son travail de création avec les partenaires de la conception, de proposer un projet réussissant la meilleure synthèse de tous ces facteurs malgré leur complexité et leurs aspects souvent contradictoires.

Des audits sont réalisés aux 3 phases clés du projet :

- 1- Au niveau du programme :
 - Il permet de vérifier que celui-ci exprime les ambitions environnementales du maître d'ouvrage.
 - Il permet de vérifier l'adéquation "programme - honoraires - enveloppe travaux".
 - et il doit ainsi "retracer" tous les "faux nez" HQE® principalement au niveau de la maîtrise d'ouvrage.
- 2- Au niveau du dossier "marché entreprise" :

Il permet de vérifier que les engagements environnementaux annoncés sont toujours présents et que par exemple, sous prétexte d'économies, des prestations essentielles qui répondaient aux engagements initiaux du maître d'ouvrage n'ont pas été supprimées.
- 3- Au niveau de la livraison :

Il permet de vérifier que les promesses environnementales contractualisées dans le dossier marché ont bien été réalisées.

Il manque, pour être cohérent, une quatrième évaluation : un an après la mise en service.

Une précision utile :

Ce qui est évalué et certifié, ce n'est pas la qualité architecturale du projet mais sa qualité environnementale !

Nous savons (à l'UNSFA, mieux qu'ailleurs) qu'il a fallu 10 ans pour faire comprendre et admettre aux architectes que la "démarche qualité" porte sur la qualité des processus de travail au sein de "l'entreprise d'architecture" et non sur la qualité de l'architecture qu'elle produit.

Nous espérons qu'il ne faudra pas 10 ans pour que les architectes comprennent que ce qui est visé par cette nouvelle certification n'est "que" l'aspect environnemental.

On peut d'ailleurs parier qu'à l'instar des réglementations thermique, acoustique, sismique, handicap... d'ici quelques années, des réglementations et normes auront fait de cette certification, pour l'instant volontaire, une exigence incontournable !

À propos du tout quantifiable et de l'inquantifiable harmonie

C'est l'architecte qui, à partir du programme, du site et de sa sensibilité, crée le projet en réponse aux besoins et aux attentes du maître d'ouvrage, des utilisateurs...

Aux architectes de se former car c'est bien sur la pertinence de leur conception que reposent toutes les qualités du projet. La qualité architecturale est plurielle : dans un contexte économique donné, elle comprend la valeur d'usage, l'insertion dans le contexte, la valeur culturelle et patrimoniale, son aptitude à remplir la fonction sociale, toutes sortes de caractéristiques et performances, dont la qualité environnementale n'est qu'un élément.

Et ce ne sont que les caractéristiques environnementales qui seront évaluées, quantifiées. Pour éviter toute ambiguïté, il y aura sans doute lieu de sortir du référentiel les cibles non "mesurables".

De même que l'on a pu connaître des "architectures bioclimatiques" performantes mais disgracieuses, on pourrait voir, si l'architecte n'était pas investi de sa fonction de synthèse architecturale, des projets "certifiés en qualité environnementale" mais médiocres au regard de toutes les autres qualités attendues de l'architecture.

Car les évaluateurs ne sont là que pour vérifier que les engagements des différents

acteurs ont été respectés eu égard au référentiel.

À propos des "experts autoproclamés HQE"

Tant qu'il ne sera pas de notoriété publique que les architectes sortant de l'école ou en exercice maîtrisent ces questions par la formation initiale et continue, les "spécialistes" autoproclamés auront de beaux jours devant eux. Le recours "obligatoire" à ces experts constitue un frein à la généralisation de la démarche et dissuade certains architectes de se lancer dans la formation puisque un "spécialiste" leur sera imposé.

Vu le succès des formations HQE®, on peut estimer que la masse critique des architectes formés est atteinte et par conséquent inviter ces "experts" à changer de positionnement et à rejoindre les "métiers" de base : la programmation, la conception, la réalisation, la gestion, dans lesquels ils peuvent apporter leurs compétences si elles n'y sont pas déjà présentes.

Conclusions pratiques et "feuille de route"

- La formation initiale des architectes doit clairement intégrer la problématique environnementale.
- La formation continue, notamment sur le volet environnemental doit être considérée comme prioritaire et des attestations de suivi de formation doivent être délivrées pour que l'architecte puisse en faire état.
- Les appels de candidature des maîtres d'ouvrage qui veulent des projets certifiés doivent se borner à demander la justification des compétences sans pour autant imposer le recours à un "expert HQE" indépendant.
- L'Ademe doit cesser la diffusion de liste d'experts HQE®. En conséquence, la notion d'AMO HQE® doit disparaître.
- La notion de "programme HQE" doit disparaître au profit du programme, à charge pour ce dernier d'intégrer le volet environnemental.
- L'Association HQE® doit, avec les collèges professionnels, réexaminer les référentiels pour une véritable appropriation par les acteurs majeurs. C'est dans cet esprit que le SYPAA (Syndicat des programmistes),

la CICF et l'UNSFA ont déposé une proposition de recadrage des référentiels.

- L'Association HQE doit introduire un 4^e élément d'audit portant sur le comportement du bâtiment et de ses équipements et sur la satisfaction des usagers, un an après la mise en service. Ce n'est qu'après ce dernier qu'elle pourra décerner ses "certificats" à titre définitif.
- L'Association HQE doit veiller à ce que les certificateurs respectent l'esprit de la démarche, à ce que les audits portent bien sur le management environnemental des projets et que les évaluations n'induisent pas des prescriptions qui constituent des freins à la créativité et à l'innovation.
- L'Association HQE doit veiller à ce que le coût de la certification ne se fasse pas au détriment de la rémunération des acteurs investis de missions plus complexes : le premier audit portant sur le "programme" doit vérifier que les moyens alloués à la conception et à la construction sont en adéquation avec les objectifs annoncés, ce qui impose de mettre en œuvre une démarche réelle de "coût global".
- Enfin l'Association HQE doit davantage travailler sur la pédagogie envers tous les acteurs et faciliter l'accès aux référentiels.

En conclusion, l'Association HQE® doit travailler avec les professions qu'elle réunit (maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, industriels, entreprises) sur un argumentaire convaincant pour qu'il soit bien compris (qu'il y ait demande de certification ou non) parce qu'il s'agit d'un enjeu citoyen, incontournable, qui ne sera atteint qu'avec le concours de tous, autour d'objectifs identifiés et partagés.

L'UNSFA, qui dès le début, a alerté sur certains risques et dénoncé les dangers des référentiels, est parfaitement consciente des améliorations qui doivent encore être apportées ; c'est pourquoi elle confirme son choix de rester au sein de l'Association HQE® pour participer aux travaux et veiller au respect de la "feuille de route" ci-dessus. ■

François Pélegrin
Président de l'UNSFA

Sols souples collés

Absence ou insuffisance de diagnostic du support et taux d'humidité trop élevé lors de la mise en œuvre sont les principales causes qui conduisent à des désordres sur les sols souples collés. En association avec les professionnels, entrepreneurs et artisans, l'AQC édite un nouveau Mémo Chantier®, recueil de bonnes pratiques.



Le mémo Chantier® "Sols souples" est disponible auprès de l'AQC.

Une récente étude, réalisée à partir de dossiers d'expertises représentant 323 sinistres déclarés en Assurance Construction, a permis de mieux cerner les causes des désordres constatés après l'installation de revêtements de sols souples, PVC et textile. Les sinistres, dans 97 % des cas, apparaissent dans les quatre premières années après les travaux, avec un pic la seconde année.

Question de support

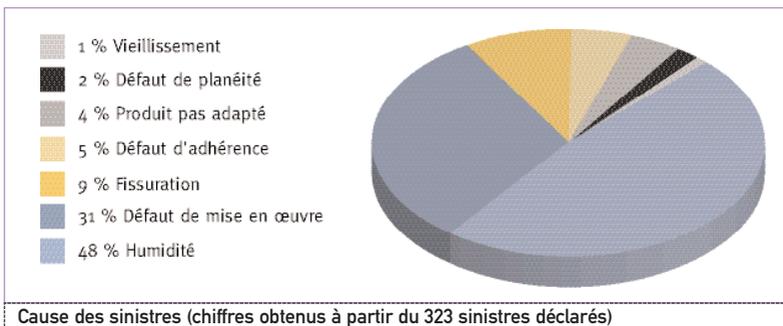
87,8 % des sinistres sont liés au support ou au ragréage, 9,4 % aux revêtements et 2,8 % aux colles. Lorsque le ragréage est en cause, il l'est trois fois sur quatre en raison d'un défaut de mise en œuvre. Dans le diagnostic des rapports d'expert, les sinistres sont dus presque une fois sur deux à l'humidité (48 %). Dans le cadre

de cette étude, neuf et rénovation confondus, les logements représentent 64 % des déclarations, suivis du secteur hospitalier (18 %).

Les conseils prévention

Les causes des sinistres étant identifiées, tous les professionnels concernés¹ ont ensuite participé à l'élaboration d'un Mémo Chantier®. Ce document, plastifié et au format de poche, est facile à utiliser. Il attire l'attention sur les précautions indispensables à prendre dès l'amont du chantier et en particulier sur les deux points faibles de l'application de revêtements de sols souples : le diagnostic du support et le respect du délai de séchage. Ce document rappelle également, au moyen d'illustrations graphiques claires, les différentes règles de mise en œuvre tout au long du chantier : préparation, pose, traitement des points singuliers. Il est disponible auprès de l'Agence Qualité Construction et consultable sur le site www.qualiteconstruction.com

[1] Le COPREC Construction (Comité Professionnel de la Prévention et du Contrôle Technique), le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), le SFCA (Syndicat Français des Colles et Adhésifs), le SFEC (Syndicat Français des Enducteurs et Calendeurs de revêtements de sols plastiques), le SNMI (Syndicat National des Mortiers Industriels), UNA PVR CAPEB (Union Nationale Peinture Vitrierie Revêtements de la Capeb), UNRST-FFB (Union Nationale des Revêtements de Sols Techniques de la FFB).



Manifestation "Ensemble, prescrivons les bétons – l'habitat d'aujourd'hui"



Cimbéton, le centre d'information sur le ciment et ses applications a organisé le 26 mai dernier, au Studio Gabriel, un après-midi d'échanges et de débats sur la "thématique de l'habitat".

Afin de proposer aux acteurs-clé de la filière construction – architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, prescripteurs, producteurs de matériaux et étudiants - des clés de compréhension des attentes actuelles en matière d'habitat, mais aussi et surtout des défis à relever pour l'avenir ; 20 intervenants se sont rencontrés autour de 4 tables rondes consacrées :

- au logement social, un enjeu pour l'avenir de notre société ;
- à la place de l'habitat dans la ville ;
- à l'habitat et l'écologie ;
- à la prospective, afin d'imaginer les futures attentes en matière d'habitat.

Pendant plus de trois heures, ces intervenants ont ainsi pu mettre en évidence les attentes, mais aussi et surtout envisager les réponses qui peuvent être apportées par le matériau béton : propriétés constructives et architecturales, vertus sanitaires et écologiques et potentialités d'innovation.



François Pélegrin, président de l'UNSA, et Ferial Drosso, professeur à Paris 12 et co-auteur d'une étude sur les Français et le logement.



La MAF édite *Le guide de la prévention pour ses adhérents architectes*

Depuis 1931, la MAF s'affirme comme le soutien naturel des architectes et concepteurs du bâtiment, dont elle défend les intérêts en assurant leur responsabilité civile professionnelle.

Parce que "prévenir vaut mieux que guérir", elle a conçu et édité le **guide de la prévention**. Ce document, à vocation pédagogique, a l'ambition d'éveiller l'attention des architectes et de les informer par le rappel de cas particuliers, (tirés des sinistres gérés par la MAF) assortis de nombreux conseils.

Vous pouvez retrouver le **guide de la prévention** sur le site Internet de la MAF : <http://www.maf.fr>

MAF : nouvelles règles de prise en compte des parts d'intérêt des sous-traitants dans les déclarations d'activités professionnelles.

Pour les travaux réalisés en 2005, la MAF va rendre possible à partir de la déclaration due au 31 mars 2006, de déduire, à hauteur de 50 %, les parts d'intérêt des sous-traitants sous réserve que :

- l'attestation d'assurance des sous-traitants émane directement d'une compagnie d'assurance et soit valable au jour de la DROC ;
- l'activité sous-traitée soit bien couverte par le contrat d'assurance du sous-traitant ;
- la garantie du sous-traitant soit maintenue pendant dix ans ;
- le montant de garantie ne soit pas inférieur à la moitié du plafond de la garantie décennale du contrat de base de la MAF ;
- le minimum de la franchise ne soit pas supérieur à 10 % de l'indemnité ou à 1 000 €, et son maximum supérieur à 3 000 €.

Pour en savoir plus : <http://www.maf.fr/>

Un architecte invente la fenêtre intelligente... S.O.S. (Self Openings and Shadings)

... après 7 ans de recherche, co-financée par la CEE (DG Recherche) et l'ADEME.

Installé pièce par pièce, le système SOS va piloter ouverture / fermeture de fenêtre et/ou store ou volet roulant.

Si présence : c'est le confort qui prime.

Si absence : c'est le climat intérieur qui prime.

L'hiver, le gain solaire et la protection nocturne sont systématiques et optimisés.

L'été, la protection solaire est systématique, complétée par une ventilation nocturne.

Dans la plupart des cas, on pourra se passer de climatisation, pour un coût installé 3 à 4 fois inférieur. Le coût de fonctionnement est dérisoire voire nul si on choisit la solution photovoltaïque.

c'est environnemental (HQE®),

c'est high-tech,

c'est disponible.

Pour en savoir plus, contacter Serge Jaure - architecte DPLG ou visitez le site www.archimedes.fr

Billet d'humeur

François Averous, architecte à Monsieur Jean-Louis Borloo ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Monsieur le Ministre

Il y a quelques mois, vous annonciez, un projet pour faciliter l'accès à la propriété des ménages aux revenus modestes (- de 31 000 € de revenus annuels, plafond donnant droit à un logement social en Ile-de-France) : "une maison à 100 000 euros"

Il est exact que ces foyers rencontrent, face à l'augmentation importante du prix du foncier et de l'immobilier, des difficultés de plus en plus grandes pour acquérir leur logement ou même simplement le louer, et il était légitime que le Gouvernement réfléchisse à cette question.

Ce projet correspond, sans doute, à une attente des ménages qui rêvent de posséder une maison individuelle, mais il mérite que nous analysions sérieusement avec vous sa traduction dans l'espace et dans le temps. N'y a-t-il pas d'autres alternatives aujourd'hui vers lesquelles se tourner et qui favoriseraient davantage la cohésion sociale ?

Au regard de la construction du territoire, tout d'abord :

On sait que le regroupement inéluctable des populations dans les villes nous impose de réfléchir à une organisation systémique durable, en termes d'espace, de densité, de transports, de dépenses d'énergies, pour davantage d'efficacité et de bien-être. Cette problématique a été portée avec beaucoup de souffle, par la loi SRU, qui sert aujourd'hui de cadre aux schémas et plans locaux d'urbanisme.

On reste cependant sceptique sur son application sur le paysage construit, dans des zones sans statut défini, notamment les entrées de ville où s'étalent lotissements d'habitations, industriels et commerciaux, offrant des collections d'objets de qualité médiocre, en l'absence de réflexion cohérente. Il ne faudrait pas que votre projet s'inscrive dans cette même logique.

Car le problème des villes d'aujourd'hui et donc de leurs habitants, est bien d'arrêter

de s'étendre horizontalement à des kilomètres à la ronde.

Il existe des solutions à la fois moins consommatrices d'espace, moins polluantes et favorisant les liens sociaux.

Il faut travailler, par exemple, à retrouver "une qualité de maison individuelle" dans des immeubles. Car réfléchir à une nouvelle conception du logement, c'est faire de la ville, et donc de la cohésion sociale. Bien entendu, tout cela doit s'envisager comme autant de projets différents qu'il y a de situations rencontrées, le seul dénominateur commun étant l'objectif financier et le cahier des charges que vous fixerez (programme, surfaces, équipements, etc. En effet, en matière d'élaboration du cadre de vie des citoyens, il ne peut y avoir de réponse stéréotypée mais justement des réponses "prototypées".

Car la construction des édifices, des plus prestigieux aux plus modestes, sur des sites urbains ou naturels, chaque fois différents et avec des contextes sociaux spécifiques, est une activité qui, si elle sait parfaitement utiliser les technologies les plus en pointe, ne saurait trouver une réponse conforme aux enjeux urbanistiques dans des ouvrages finis, fabriqués industriellement dans l'ignorance de leur implantation.

À ce sujet, ce projet, qui n'est pas encore "ficelé", propose de dissocier la question de la construction de celle du foncier, par la mise à disposition du terrain sous forme d'un bail emphytéotique.

Là encore, se pose la question du sens que l'on donne à une construction, si on la dissocie de son implantation.

Or, c'est justement cette implantation qui doit permettre l'adéquation entre le contexte et la nature de l'édifice à construire.

Cette "mise de côté" de la question du foncier, semble très critiquable au plan de l'insertion harmonieuse et éclairée de ces habitats dans leur contexte. On peut craindre, de la sorte, que les disponibilités foncières offertes par les communes

ne soient pas porteuses de sens et donc de cohésion sociale.

Qui peut nier que la "construction du territoire" (par ses choix d'urbanisme et ses bâtiments) participe à la socialisation des personnes, qui est un objectif politique majeur.

Peut-on le garantir en proposant à des ménages aux revenus modestes, de devenir propriétaires de leur maison en s'endettant pour une longue durée, sans garantie d'en maîtriser le foncier au final ? N'est-ce pas créer ainsi une population captive, par la difficulté de s'échapper un jour de ce type de situation, obligeant les habitants à de longs et coûteux déplacements journaliers, et à se détourner du monde qui les entoure, à défaut de liens spatiaux ?

Ce type de produit, existe malheureusement déjà en France depuis plus de 30 ans et dénature nos territoires, contribuant à l'appauvrissement identitaire et moral de ses occupants, alors que dans le même temps les politiques publiques scandent le slogan du "développement durable" !

Ce sont pourtant toutes ces questions qui doivent être au cœur de nos préoccupations, et en premier lieu des pouvoirs publics et des donneurs d'ouvrages.

Dans un système hypermarchand, où la valeur du capital l'emporte largement sur celle du travail, le développement du cadre de vie de notre société doit se faire, plus que jamais, par le renforcement des identités des hommes qui la composent.

Monsieur le Ministre, un cadre de vie de qualité, capable de donner forme aux liens sociaux, nécessite la conjonction de la volonté politique, sans laquelle aucun projet ambitieux n'est possible, mais aussi de l'action des professionnels dont la formation et la vocation sont précisément d'imaginer ce cadre de vie. ■

François Averous
architecte dlpg

Président de l'UNSFA 13

RésoLine

Les clés de votre réseau

L'expertise
qui vous ouvre
les portes
du réseau.

France Télécom propose des solutions techniques personnalisées aux professionnels de l'immobilier pour leur permettre de créer davantage de valeur autour de leurs projets. Du conseil sur les technologies et services au déploiement de réseaux, France Télécom vous accompagne et vous permet de rendre vos espaces résidentiels ou professionnels communicants, **au grand bénéfice de vos futurs clients.**

La gamme des prestations RésoLine est présente sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez toujours un interlocuteur proche de votre opération.



france tele**com**